2012

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

SIRTOM de Maurienne
82 Avenue de la Riondaz
73870 Saint Julien-Montdenis

Crédit photos: Caméléon photos/L Bertier

Table des matières

Préambule 3
Historique 4
Localisation des sites du SIRTOMM 8
Les faits marquants 2012 12
Les indicateurs techniques 14
La collecte des déchets ménagers et assimilés 14
A. La collecte des ordures ménagères 14
B. Les collectes sélectives 17
C. Les collectes spécifiques 25
D. Les déchèteries 30
Le transport des déchets jusqu'aux centres de traitement 34
A. Le transport des déchets issus des collectes 34
B. Le transport des déchets issus des déchèteries 34
Le traitement des déchets 36
A. Tableau récapitulatif des filières de traitement et de valorisation 36
B. Descriptif de filières 38
Le Pacte Déchets 42
Les actions de communication du SIRTOMM 42
A. Présentation de l'ambassadrice du tri du SIRTOMM 42
B. Les actions auprès du grand public 43
Synthèse des activités du SIRTOMM 49
A. Bilan des tonnages 49
B. Schéma de gestion globale des déchets ménagers et assimilés du SIRTOMM 50
C. Bilan global de traitement des déchets du SIRTOMM 51
Les indicateurs financiers 52
La collecte des ordures ménagères 52
La collecte sélective 53
Les déchèteries 56
Le transport et le traitement par incinération des ordures ménagères 57
Les investissements 57
État du personnel 58
Le personnel 58
Bilan du taux d'absence 59
État des véhicules et matériels 61
Parc de véhicules 61
Parc de matériels 61

Préambule

Le décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000, précise le cadre d'établissement du rapport annuel du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il s'inscrit clairement dans une réelle volonté de dialogue au sein des assemblées délibérantes et de transparence en direction des usagers.

> *Toutes les collectivités sont tenues d'établir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, de le mettre à la disposition du public et de le présenter à leur assemblée délibérante. Cette dernière émet un avis sur ce rapport.*

Ce rapport doit être ensuite transmis à chaque adhérent du syndicat (EPCI ou commune) pour communication à leur propre assemblée délibérante. Son contenu est tenu à disposition du public au siège du SIRTOMM et dès sa transmission, dans les mairies. Parallèlement, un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

> *Il doit contenir les indicateurs techniques sur les opérations de collecte et de traitement, mais également les indicateurs financiers.*

Ce document présente donc le bilan technique d'exploitation pour l'année 2012, de la collecte des déchets ménagers et assimilés et de leur traitement au sein des différentes installations de traitement et valorisation utilisées par le SIRTOM de Maurienne. Il décrit aussi le détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement et les modalités de financement.

Historique

Le SIRTOM de Maurienne : d'hier à aujourd'hui

HIER…

Dès 1972, 11 communes (sur 62) se rassemblent dans un syndicat dont la compétence se limite au traitement des ordures ménagères par broyage et mise en décharge à Saint-Julien-Montdenis sur le site des Fontagneux.

A partir de 1983, le syndicat met en place la collecte des déchets et entame progressivement un regroupement des communes de Maurienne.

Fin 1993, le syndicat regroupe 61 communes et devient dès lors le SIRTOM Maurienne (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne). La décharge de Saint-Julien-Montdenis étant saturée, le SIRTOMM s'associe par convention tripartite avec Chambéry Métropole (ex SIAC) et la Communauté de Communes du Lac du Bourget (ex SILB). La construction d'une troisième ligne d'incinération permettant d'accueillir notamment les déchets de la Maurienne est alors entreprise à l'usine de Chambéry.

Face à l'augmentation croissante du flux routier transitant par la vallée de la Maurienne et soucieux de préserver l'environnement, le SIRTOMM imagine un concept novateur rail-route pour le transport de ses déchets.

En 1995, il réalise une première station de transfert multimodale sur le site des Fontagneux à Saint-Julien-Montdenis et une seconde à Modane en 2002. Les déchets, après vidage des bennes à ordures ménagères, sont compactés dans des conteneurs spéciaux avant d'être acheminés par le rail à destination de Chambéry, à l'usine d'incinération ou dans un centre de tri.

C'est une première en France ! Ce concept est récompensé par la remise du Trophée de l'Eco-acteur rhônalpin 1998 - catégorie « collectivités ». La décharge de Saint-Julien-Montdenis est alors définitivement fermée et réhabilitée.

A partir de 1998, le SIRTOMM instaure la collecte sélective en partenariat avec Eco-Emballages.

Le dispositif mis en place ne cessera d'évoluer, pour aboutir fin 2004, non seulement à sa généralisation dans tous les milieux, mais aussi à une simplification du geste de tri grâce à la collecte en multimatériaux : le conteneur jaune rassemble les emballages recyclables et les journaux/magazines.

Parallèlement, le SIRTOMM est l'un des tous premiers syndicats à instaurer la collecte sélective en stations avec la mise en place de Conteneurs Semi-Enterrés (CSE).

Fin 2002, la 62ème commune de Maurienne adhère au SIRTOMM.

En 2004, le SIRTOMM fait appel à un cabinet d'études pour qu'il réalise un travail sur le devenir des déchets de la Maurienne et pour mettre en œuvre, avec l'appui des élus mauriennais, le Plan Départemental de gestion des déchets. L'étude comporte 6 phases : état des lieux, perspectives de production des déchets, techniques de traitement des déchets résiduels, solutions adaptées au contexte de la Maurienne, montage juridique et administratif. Elles sont progressivement restituées au cours de l'année 2004 aux membres d'un Groupe de Pilotage spécialement créé et aux membres du Comité Syndical du SIRTOMM, pour un choix de solutions définitif en 2005.

Le 08 juillet 2004, le bureau de Chambéry Métropole décide de moderniser son usine en portant sa capacité à 115 000 tonnes. Simultanément, le SIBRECSA entame une réflexion en vue d'accroître la capacité de son usine de Pontcharra - solution qui, à court terme, permettrait d'envisager une mutualisation des moyens. L'augmentation des capacités d'incinération sur ces unités, assurera au SIRTOMM des filières pérennes pour le traitement – valorisation de ses ordures ménagères.

En 2005, le SIRTOMM ouvre une nouvelle déchèterie pour les communes de Fontcouverte et de Villarembert portant ainsi le nombre de ses déchèteries à 15.

Le 1er janvier 2007 la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise a délégué la totalité de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers au SIRTOMM. La collecte est réalisée par un prestataire privé jusqu'en juin 2011.

A partir de 2006 et pendant 3 ans, Chambéry Métropole a procédé à la modernisation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM), pour un montant total s'élevant à 83 millions d'euros. Pendant cette période, les ordures ménagères résiduelles (OMR) du SIRTOMM ont été en partie exportées vers d'autres centres de traitement, hors du département de la Savoie. Au second semestre 2008, ces travaux sont complètement achevés et la totalité des ordures ménagères résiduelles sont envoyées à nouveau à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Chambéry Métropole. Depuis 2009, la totalité des OMR du SIRTOMM est donc incinérée pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité.

En 2007, le SIRTOMM a également mis en place la filière D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) dans son réseau de déchèteries : collecte des réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs, petits appareils usagés …. En 2012, ce sont 446 T qui ont pu être collectées ainsi et ensuite valorisées pour la récupération de la matière.

Au 1er janvier 2010, le SIRTOMM a transféré la compétence traitement et valorisation des déchets au syndicat mixte Savoie Déchets.

Au 1er juillet 2011, le marché public entre Valespace et le SIRTOMM s'est terminé. Savoie Déchets a passé un nouveau marché avec Valespace.

AUJOURD'HUI…

Depuis 8 ans, le SIRTOMM développe la mise en place des Conteneurs Semi-Enterrés afin d'étendre le tri sélectif (verre, déchets d'emballage) dans les stations de sport d'hiver et d'optimiser le service de collecte pour diminuer ses coûts.

Une fois les stations de sport d'hiver équipées le développement des CSE continue pour les collectes du fond de vallée. La ville de Saint-Jean-de-Maurienne dispose déjà de quelques Conteneurs Semi-Enterrés ou enterrés.

Ainsi, en 2012, la politique du SIRTOMM se résume comme suit :

- **Optimiser** les services d'exploitation pour rationaliser les coûts de fonctionnement notamment avec la généralisation des Conteneurs Semi-Enterrés.
- **Moderniser** les équipements des déchèteries.
- **Développer** la collecte sélective.
- **Agir** en faveur de la prévention et de la réduction des déchets à la source.

>>> Ensemble, nous devons tout mettre en œuvre pour réduire et mieux valoriser nos déchets <<<

FICHE D'IDENTITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Structure	**SIRTOM de Maurienne** Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne.
Coordonnées	Adresse : 82 Avenue de la Riondaz 73 870 Saint-Julien-Montdenis Tél : 04/79/59/92/28 Fax : 04/79/83/26/48 Mail : contact@sirtom-maurienne.com Web : http://www.sirtom-maurienne.com/
Compétences et missions	1. Traitement par incinération des déchets ménagers et assimilés. 2. Mise en décharge des déchets ultimes. 3. Tri et traitement des déchets recyclables issus des collectes sélectives. 4. Opérations de stockage et de transport vers les centres de traitement des déchets ménagers et assimilés. 5. Opérations de stockage et de transport vers les centres de traitement des déchets recyclables issus des collectes sélectives. 6. Maîtrise d'ouvrage et exploitation des centres de transfert. 7. Collecte des déchets ménagers et assimilés. 8. Collecte des déchets recyclables issus des collectes sélectives. 9. Maîtrise d'ouvrage et exploitation, comprenant la collecte, le stockage, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries, ainsi que le gardiennage. 10. Maîtrise d'ouvrage et exploitation, comprenant la collecte, le stockage, le transport et le traitement des déchets issus des installations de stockage des déchets inertes (ISDI), ainsi que le gardiennage. **Au 1er janvier 2010, le SIRTOMM, qui possède la compétence collecte pour le compte des 62 communes, a transféré la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » au syndicat mixte Savoie Déchets.**
Un déchet, c'est quoi ?	Selon l'article L.541-1 du Code de l'environnement, est considéré comme un déchet « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Mode de gestion du service public	La collecte des déchets ménagers et emballages / papiers assurée en régie directe. Un prestataire privé assure la collecte des déchets ménagers en bas de vallée. La collecte du verre est assurée par 2 prestataires privés. La gestion des déchèteries et le transport des bennes se font principalement en régie directe (un prestataire privé participe au transport des bennes de déchets verts). Les prestations de traitement et de valorisation sont confiées au syndicat mixte Savoie Déchets.
Territoire	62 communes de Maurienne.
Usagers du service	Les ménages qui habitent sur le territoire des communes membres du syndicat (45 882 habitants en 2012, 71 461 en population DGF) Les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre.
Bureau	**Président** Christian SIMON **Vice-Présidents** • Jean-Yves TOESCA : *canton de la Chambre - Suppléant du Président, président de la commission d'appel d'offres.* • Louis AVANZI : *canton de St-Jean-de-Maurienne - chargé de la communication.* • Jean-Claude PERRIER: *canton d'Aiguebelle - chargé des ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) et de l'hygiène et la sécurité au travail.* • Christian JOËT : *canton de St-Michel-de-Maurienne - chargé de la collecte en bacs roulants.* • Apollon MESTRALLET : *canton de Lanslebourg - chargé de l'action sociale.* • François CHEMIN : *canton de Modane - chargé des relations avec Savoie Déchets.* • José VARESANO : *représentant la commune de St Julien Montdenis - chargé des déchèteries.* • Bernard BALMAIN : *chargé des CSE en Maurienne.*

Localisation des sites du SIRTOMM

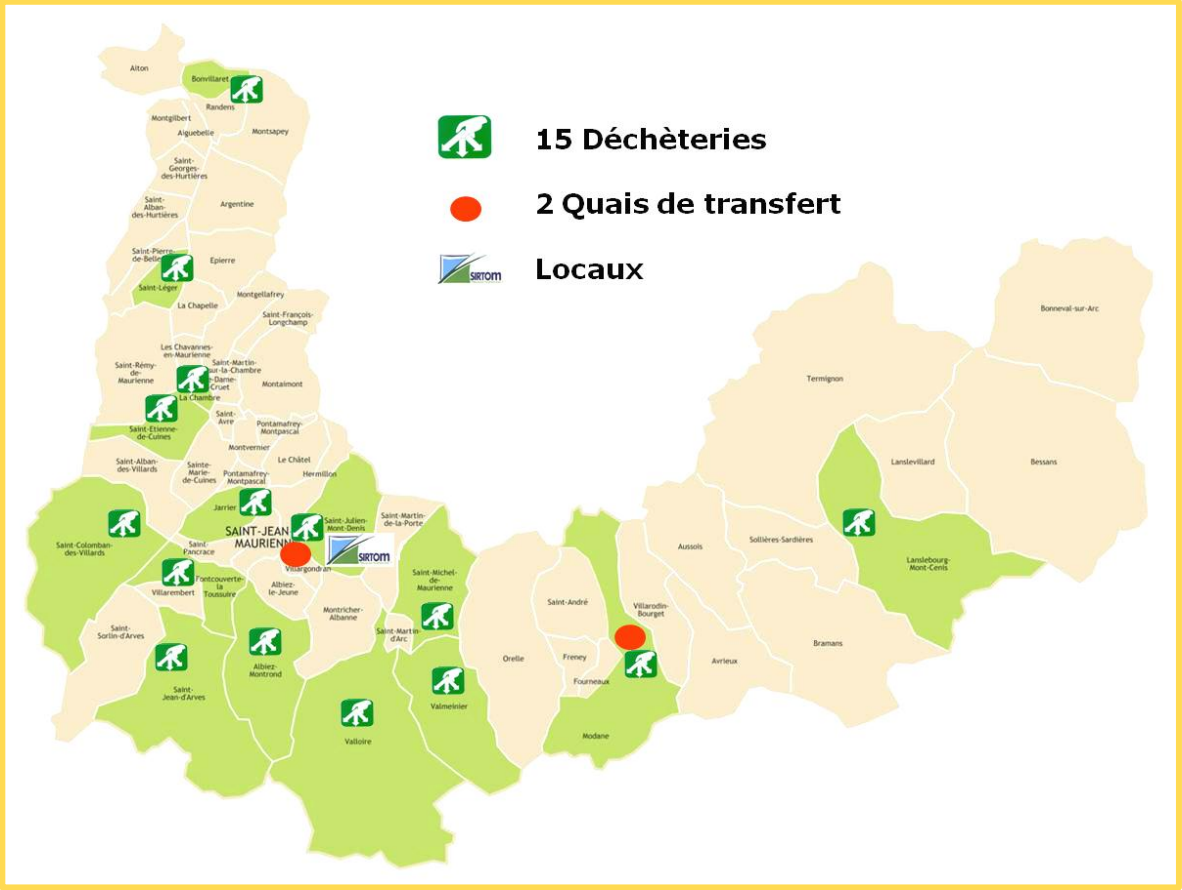

Figure 1 : Carte représentant la localisation des sites du SIRTOMM

- 62 communes adhérentes
- 45 882 habitants permanents en 2012
- 71 461 habitants en population DGF (= prise en compte de l'activité touristique)

Tableau 1 : Localisation et renseignements sur les sites du SIRTOMM

Les équipements propriété du SIRTOMM	Adresse	Horaires d'ouverture	Fonction
Locaux techniques et administratifs	82 Avenue de la Riondaz 73 870 Saint-Julien-Montdenis	Lundi à Vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-17h15	➢ Accueil, équipe encadrante ➢ Locaux sociaux pour les agents de collecte ➢ Garages et atelier de maintenance des véhicules

Localisation des déchèteries	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
Lieu-dit « la Folesse » *73 220 BONVILLARET*	✓ Mardi-Mercredi-Samedi : 14h00-17h00 ✓ Vendredi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	➢ Accueil des usagers. ➢ Séparation et orientation des déchets vers les unités de valorisation, de traitement ou d'enfouissement correspondantes.
Lieu-dit « la Fassire » *73 220 SAINT LEGER*	✓ Jeudi : 14h00-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit "les Iles" *73 130 SAINT ETIENNE DE CUINES*	Du 01/12 au 01/03 : ✓ Lundi-Mercredi : 14h00-17h00 ✓ Samedi : 13h00-16h00 Du 02/03 au 30/11 : ✓ Lundi-Mercredi : 15h00-18h00 ✓ Samedi : 13h00-16h00	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit « Bois feuillet » *73 300 JARRIER*	Accès libre, ouvert en permanence	Géré par la Commune	
Lieu-dit « sur la Croix » *73 130 SAINT COLOMBAN DES VILLARDS*	Accès libre, ouvert en permanence	Géré par la Commune	
Au plan des Chaumes *73 300 FONTCOUVERTE*	De Novembre à Février : ✓ Lundi-Mercredi-Vendredi : 14h00-17h00 ✓ Samedi : 8h30-11h30 De Mars à Octobre : ✓ Lundi-Mercredi-Vendredi : 14h30-18h00 ✓ Samedi : 8h30-11h30	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit « Les Savoies » *73 530 SAINT JEAN D'ARVES*	D'Avril à Juin et de mi-Septembre à mi-Décembre : ✓ Vendredi 14h00-17h00 De Juillet à mi-Septembre : ✓ Mardi-Vendredi : 14h00-17h00	Géré par la Commune	
Lieu-dit « le Merderel » *73 300 ALBIEZ-MONTROND*	Accès libre, ouvert en permanence	Géré par la Commune	
Lieu-dit "l'Arméra" *73 450 VALMEINIER*	✓ Vendredi : 7h00-12h00	Géré par la Commune	

Rue de la Bonne Eau ***73 450 VALLOIRE***	✓ Lundi-vendredi : 13h30-17h30 ✓ Samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h30	Géré par la commune	
Lieu-dit « l'Ile » ***73 500 MODANE***	<u>Du 02/11 au 31/03 :</u> ✓ Lundi-Mardi-Vendredi-Samedi : 7h45-12h00 / 14h00-16h30 ✓ Mercredi : 7h45-12h00 <u>Du 01/04 au 31/10 :</u> ✓ Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi : 7h45-12h00 / 14h00-17h30 ✓ Samedi : 7h45-12h00 / 14h00-16h30	Agent SIRTOMM	
Route N6 Entrée Village ***73 480 LANSLEBOURG***	<u>De Mai à fin Novembre :</u> ✓ Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 13h30-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00 <u>De Décembre à fin Avril :</u> ✓ Mardi-Mercredi-Vendredi : 13h30-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit « Les Sorderettes » ***73 140 SAINT MICHEL DE MAURIENNE***	✓ Semaine : 8h30-12h00 / 14h00-17h00 ✓ Samedi : 8h30-12h00	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit « Les Fontagneux » ***73 870 SAINT JULIEN MONTDENIS***	✓ Lundi au Samedi : 8h00-12h00 / 14h00-17h30	Agent SIRTOMM	
Lieu-dit « Le Bugeon » ***73 130 LA CHAMBRE***	✓ Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Samedi : 9h00-12h00 ✓ Vendredi : 15h00-18h00	Agent SIRTOMM	

Équipements	Localisation	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
Quai de transfert	*Lieu-dit « Les Fontagneux »* *73 870 SAINT JULIEN MONTDENIS*	✓ Lund-Mardi-Jeudi-Vendredi : 7h00-12h00 / 13h30-16h00 ✓ Mercredi : 7h00-12h00	Agent SIRTOMM	Plate-forme de transit des déchets collectés quotidiennement. Optimisation des transports vers les centres de valorisation (Chambéry) : -usine d'incinération -centre de tri
	Lieu-dit « l'Ile » *73 500 MODANE*	✓ Lundi au Vendredi : 8h00-12h00	Agent SIRTOMM	
Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)	*Lieu-dit « la Folesse »* *73 220 BONVILLARET*	✓ Mardi-Mercredi-Samedi : 14h00-17h00 ✓ Vendredi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	Stockage des déchets inertes

Les faits marquants 2012

Janvier 2012 : *Déchèterie de Saint Jean d'Arves : travaux stoppés, décision d'une action judiciaire.*

Février 2012 : *Maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études Alp études pour la rénovation de la déchèterie de Saint Léger.*

Mai 2012 : *Mise en place d'une nouvelle pompe à gasoil au sein du SIRTOMM, permettant le suivi de la consommation des véhicules.*

Mai 2012 : *Lancement d'un appel d'offres pour l'achat d'un nouveau camion Evolupac pour la collecte des CSE.*

Mai 2012 : *Commencement du dossier de demande d'autorisation d'exploiter l'Installation de Stockage de Déchets Inertes de Saint Julien Montdenis.*

Juin 2012 : *Recrutement d'une nouvelle ambassadrice du tri en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) suite au départ de la précédente.*

Juin 2012 : *Mise en place de panneaux en déchèteries concernant les risques encourus en déchèterie, chute de hauteur notamment.*

Juillet 2012 : *Mise en place de 5 CSE (2 OM, 2 CS, 1 Verre) en 2 points aux Chaudannes à St Jean de Maurienne.*

Juillet 2012 : *Signature du contrat Pacte Déchets avec le Conseil Général : contrat donnant droit à des subventions à la suite de mise en place d'actions de réduction des déchets et de réhabilitation des décharges.*

Juillet – Aout 2012 : *Recrutement de deux agents de collecte en CAE.*

Eté-Automne 2012 : *Formation du personnel à l'utilisation d'extincteurs ainsi qu'aux gestes de premier secours.*

Septembre 2012 : *Livraison de 24 CSE (12 OM, 6 CS, 6 Verre) à Valloire.*

Septembre 2012 : *Formation des chauffeurs aux gestes et postures dans le cadre de leur activité.*

Septembre 2012 : *Consultation et réalisation d'une étude d'esquisse pour l'implantation d'une déchèterie sur la commune de Saint Michel de Maurienne.*

Octobre 2012 : *Recrutement d'une nouvelle directrice en remplacement de la précédente.*

Octobre/Novembre 2012 : *Livraison de 103 CSE sur Modane (41 OM, 34 CS, 28 Verre) et de 19 CSE sur Fourneaux (7 OM, 6 CS, 6 Verre) et mise en service générale à partir du 10 décembre.*

Octobre/Novembre 2012 : *Travaux de modernisation de la chaîne de tri de Valespace. Ces travaux ont obligé le SIRTOMM a dévié leur flux de sélectif vers une autre chaîne de tri.*

Novembre 2012 : *Essais de mise en place d'une collecte spécifique du polystyrène, permettant le désengorgement des bennes d'encombrants ainsi qu'une valorisation de cette matière.*

***Décembre 2012** : Mise en place de 22 CSE (8 OM, 7 CS, 7 Verre) à Hermillon, pour une mise en service fin janvier 2013.*

***Décembre 2012** : Livraison du nouvel Evolupac.*

Les indicateurs techniques

La collecte des déchets ménagers et assimilés

A. La collecte des ordures ménagères

Depuis le 1er janvier 2007, le SIRTOMM assure la collecte des ordures ménagères de toute la Maurienne.

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES, NOMBRE D'HABITANTS ET FREQUENCES DE COLLECTE.

1. Méthodes de collecte des ordures ménagères

- **Porte à porte**

Le point d'enlèvement des déchets par ce type de collecte est situé à proximité du domicile de l'usager ou du lieu de production. Chaque habitation devient un point de collecte.

Ce type de collecte est minoritaire sur le territoire et en voie de disparition, le ramassage en sacs individuels ne correspondant plus aux normes d'hygiène et sécurité. En 2012, 3 communes, Aiton, Saint-Avre et Pontamafrey, et quelques points de la commune de Saint-Michel-de-Maurienne sont collectés de cette façon.

- **Point de regroupement**

Ce procédé est le système le plus développé au SIRTOMM. Il s'agit de regrouper et d'équiper un point de collecte en bacs roulants pour plusieurs habitations. Les bacs de collecte sont gris à couvercle vert ou marron et de capacité allant de 330 litres à 750 litres (ex : Saint-Jean-de-Maurienne, Aiguebelle, Modane…).

D'autre part, le SIRTOMM développe l'implantation des Conteneurs Semi-Enterrés (CSE) d'une capacité de 5 m^3. Leur volume de stockage étant plus important que celui des bacs roulants, la zone d'habitation visée par ce regroupement est plus large et par conséquent ces points sont moins nombreux et permettent d'optimiser la collecte. Le développement de ces équipements permet de réduire les fréquences de collecte et donc d'amoindrir les coûts des transports et aura un impact positif à long terme sur l'environnement.

- **Point d'apport volontaire (PAV)**

Cette collecte est basée sur le mode d'apport volontaire sur un site spécifique équipé en cloches aériennes.

Quelques secteurs sont équipés en PAV. Ils concernent principalement des secteurs de production diffuse de déchets (ex : Saint-Alban-d'Hurtières, Saint-Georges-d'Hurtières, Montsapey…).

2. Les acteurs

Sur une majorité du territoire, le SIRTOMM assure la collecte en régie directe.

Cependant, l'entreprise SIBUET assure la collecte des ordures ménagères, pour le compte du SIRTOMM, sur les communes suivantes : Aiguebelle, Randens, La Chapelle, Les Chavannes-en-Maurienne, Saint-Alban-d'Hurtières, Saint-Georges-d'Hurtières, Saint-Léger, Saint-Pierre-de-Belleville, Épierre, Argentine, Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines, Sainte-Marie-de-Cuines, Aiton, Bonvillaret, Pontamafrey.

Les communes d'Avrieux, Le Freney et Montgellafrey assurent elles-mêmes la collecte des déchets pour le compte du SIRTOMM. Orelle et Valloire sont en partie équipées en CSE, collectés par le SIRTOMM, et collectent elles-mêmes les autres points.

Sur la commune de Montaimont, les agents communaux rassemblent les collectes des ordures ménagères dans une benne qui est ensuite évacuée par le SIRTOMM.

Les déchets des artisans et commerçants, dans la mesure où ils sont assimilables aux déchets ménagers et en quantités modérées, sont collectés en même temps que les ordures ménagères. Dans le cas où les quantités seraient trop importantes, le SIRTOMM peut assurer le service de collecte de déchets assimilés sous réserve de la signature d'un contrat spécifiant les conditions techniques et économiques de la prestation.

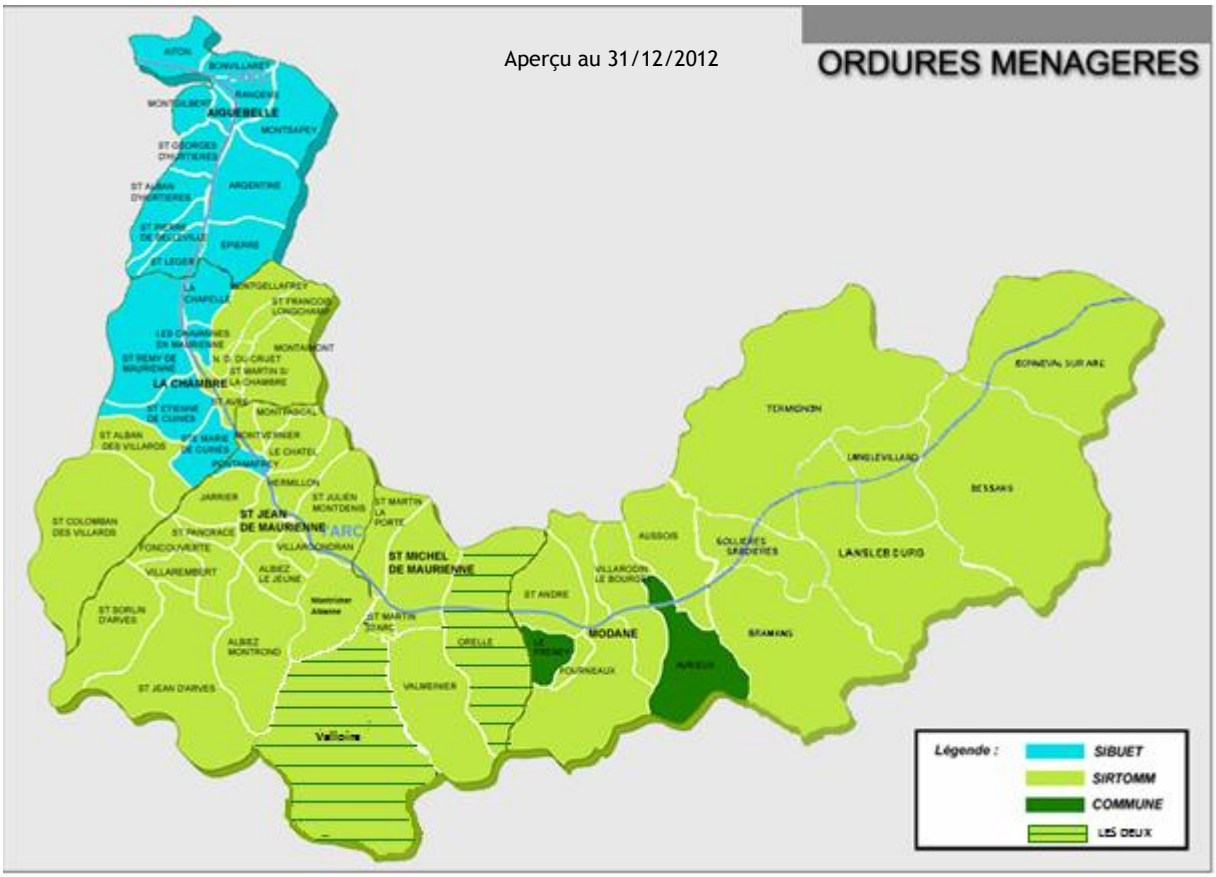

Figure 2 : Carte représentant les acteurs de collecte d'ordures ménagères sur le territoire de la Maurienne

3. Les tonnages

Tableau 2 : Tonnages des ordures ménagères depuis 2008

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages d'ordures ménagères	16 792	16 666	16 197	15 803	**15 800**

-0,75% -2,82% -2,43% -0,02%

-6%

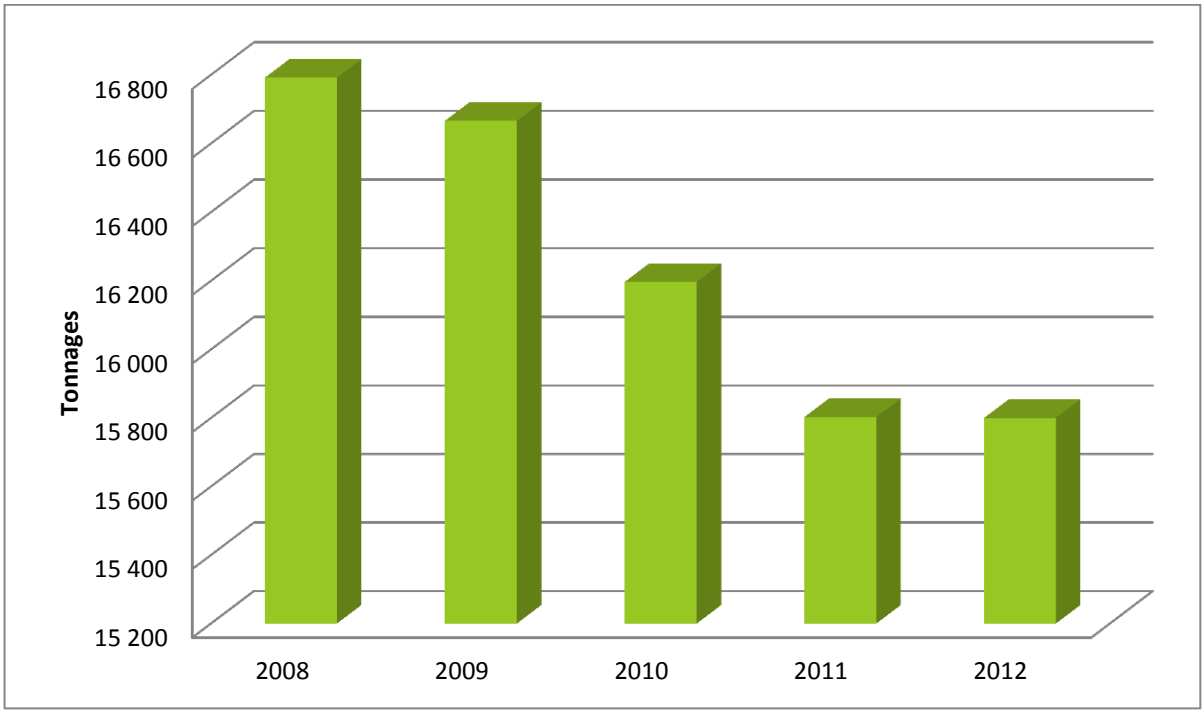

Figure 3 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'Ordures Ménagères

4. Commentaires

Ce sont 15 800 tonnes d'ordures ménagères qui ont été incinérées à Chambéry en 2012 (provenant de la population permanente et touristique).

Après six années de baisse consécutive, la production d'Ordures Ménagères se stabilise. Ceci peut s'expliquer par l'augmentation de la fréquence touristique en stations qui cache ainsi une diminution des tonnages d'ordures ménagères.

ANNEXE 2 : REPARTITION DES TONNAGES D'ORDURES MENAGERES PAR COMMUNE

B. Les collectes sélectives

Le tri est essentiel pour permettre le recyclage des déchets ou leur traitement adapté. Cela participe également à la maîtrise du coût du service de collecte et de traitement. Les quantités et qualités du tri influent directement sur les performances des processus et sur l'impact environnemental des déchets. Des subventions et d'autres incitations sont directement liées à la mise en œuvre du tri.

C'est pourquoi le SIRTOMM met en place des moyens pour informer les usagers et pour communiquer sur le tri des déchets (personnel en contact direct avec les usagers, actions d'information dans les communes, sur des stands d'animations…, actions de sensibilisation dans les écoles…).

Le territoire de la Maurienne est desservi par des collectes de différents flux de déchets. Les déchets recyclables correspondent à deux types de flux : le verre d'un côté et les emballages, journaux/magazines de l'autre.

1. Les emballages en mélange et les journaux/magazines

- **Généralités**

Ce flux permet de collecter les matériaux suivants :

- Papiers,
- Cartons,
- Flaconnages, bouteilles en plastique,
- Petits emballages métalliques.

Cette collecte est assurée par le SIRTOMM pour 60 communes, les deux autres (Valloire et Orelle) sont en sous-traitance communale pour les parties de leurs territoires non équipés en CSE.

Cette collecte se réalise majoritairement en points de regroupement. La quasi-totalité de la Maurienne est équipée en bacs roulants pour le tri des « emballages et journaux/magazines », souvent placés à côté des bacs à ordures ménagères. Ils se distinguent par leurs couvercles jaunes et sont pourvus d'une ouverture spécifique empêchant la dépose de sacs fermés.

Seules quelques communes, pour des raisons de population peu dense ou d'isolement géographique, sont équipées de conteneurs aériens de 4 m^3 placés à côté des conteneurs à verre aux points d'apport volontaire (Aiton, Bonvillaret, Le Châtel, Montaimont,…).

Les stations de ski et quelques autres communes sont dotées de CSE. Cette organisation offre à la population une multiplication des possibilités de tri des déchets.

ANNEXE 3 : NOMBRE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES ET ENTERRES

Figure 4 : Carte représentant les acteurs de collecte sélective sur le territoire de la Maurienne

- **Tonnages**

Tableau 3 : Tonnages des emballages en mélange et journaux/magazines depuis 2008

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages emballages + journaux/magazines	2 064	2 108	2 201	2 196	**2 257**

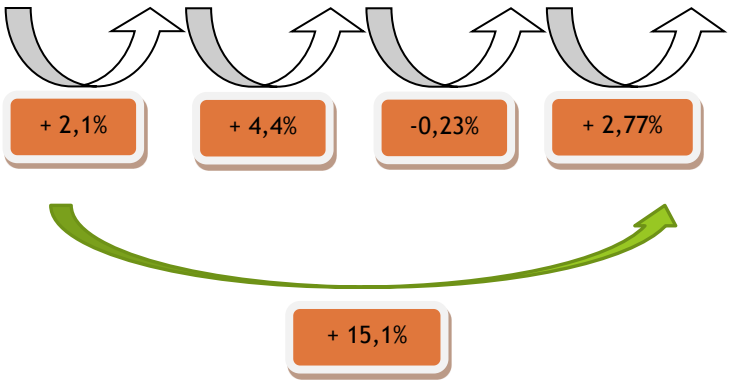

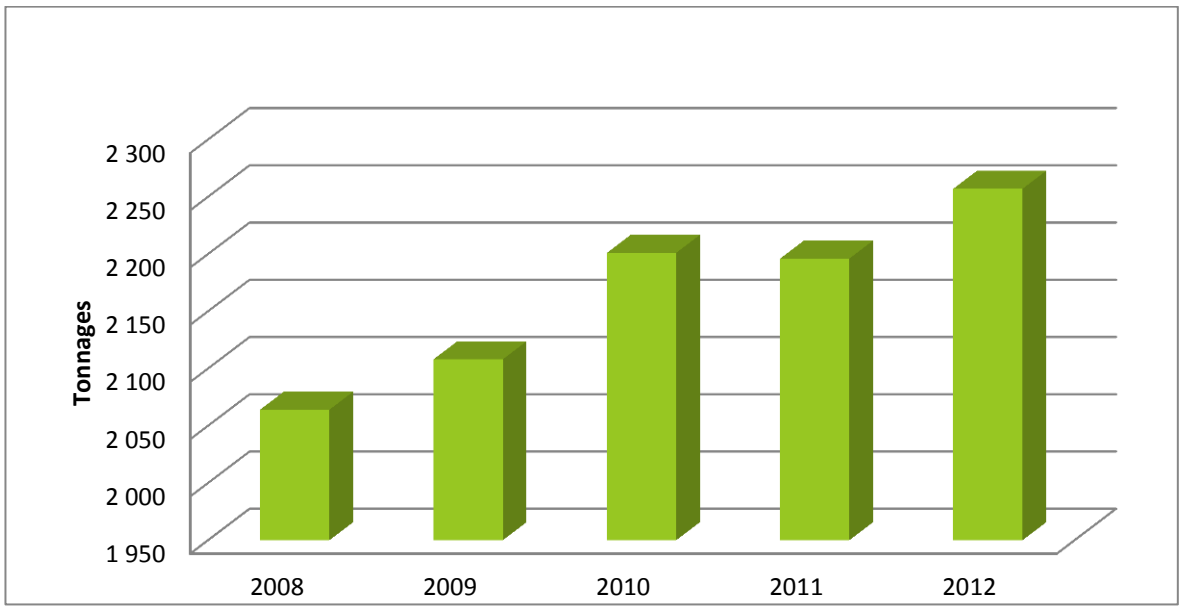

Figure 5 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'emballages en mélange et journaux/magazines

Les tonnages d'emballages en mélange et journaux/magazines ont augmenté de 2,77% en 2012 par rapport à 2011.

Lors de mises en place de CSE, nous observons généralement une amélioration du tri avec l'augmentation du tonnage de collecte sélective. La mise en place des CSE en Haute-Maurienne, sur Montricher/Albanne/Karellis fin 2011 a un effet nettement visible cette année. De plus, il y a une augmentation du geste du tri par les habitants en Maurienne.

2. Le verre

- **Généralités**

Le SIRTOMM délègue à deux entreprises privées, VIAL et GUÉRIN, la collecte et le transport du verre pour un coût résiduel de 11,26 € TTC/Tonne (dépense-recette de rachat de la matière).

Les entreprises, VIAL et GUÉRIN, qui interviennent sur commande, effectuent les collectes en moyenne 2 fois par mois pour les secteurs les plus peuplés.

- **Tonnages**

Tableau 4 : Tonnages du verre depuis 2008

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages du verre	2 450	2 610	2 634	2 612	**2 575**

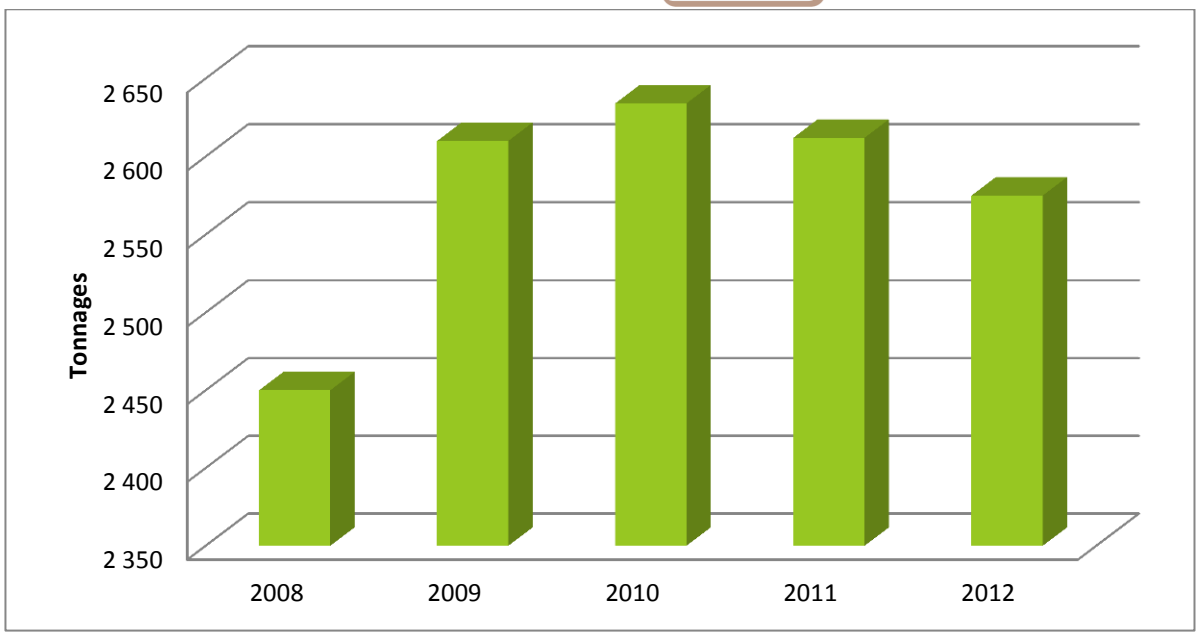

Figure 6 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de verre

- **Commentaires**

Le tonnage du verre subit une légère diminution de 1,42%. Cela peut être expliqué par une baisse de la consommation des habitants, due à un probable effet crise. De plus, les entreprises industrielles travaillent désormais sur l'écoconception : les bouteilles sont en verre plus fin, et souvent le verre est abandonné pour un autre type d'emballage.

Le ratio de production de verre est égal à 56,12 kg/hab. Il est toujours bien supérieur au ratio national (30,93 kg/hab. en 2008, source d'Eco-emballages). L'activité touristique (estivale et hivernale) a forcément un impact sur les bons résultats de cette collecte.

3. La valorisation des déchets issus de la collecte sélective

Les matériaux issus de la collecte sélective sont, soit directement dirigés vers les filières de recyclage (pour le verre), soit vers un centre de tri où ils seront séparés selon leur nature (pour les emballages, journaux/magazines).

- **Les tonnages collectés**

Tableau 5 : Tonnages des différents flux de déchets collectés depuis 2008

Produits	2008	2009	2010	2011	2012
Verre	2 450	2 610	2 634	2 612	**2 575**
Emballages + journaux/magazines	2 064	2 108	2 201	2 196	**2 257**
Total	4 514	4 718	4 835	4 808	**4 832**

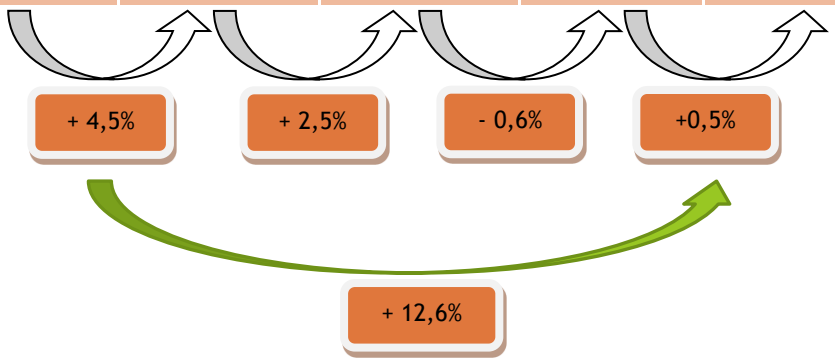

Les tonnages de collecte sélective ont augmenté de 0,5% en 2012. Cette augmentation n'est pas réellement significative et démontre plutôt une stagnation dans le tri des déchets depuis maintenant deux ans.

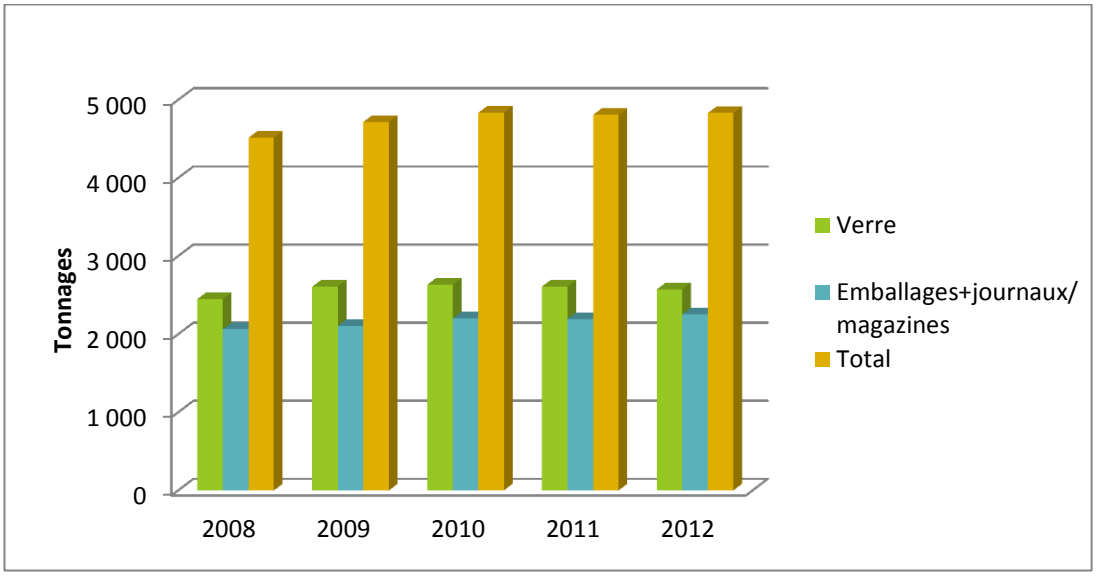

Figure 7 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de collecte sélective

- **Les tonnages valorisés**

Les tonnages valorisés sont les tonnages réellement adressés aux différents recycleurs. Ils diffèrent des tonnages collectés dont une partie reste en stock à la fin de l'année.

Tableau 6 : Tonnages valorisés selon les différents produits collectés depuis 2008

Produits	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2011/2012
Emballages cartons	1 198	1 169	1 209	1 301	**1 202**	**-7,6 %**
Briques	28	30	32	17	**24**	**+ 41 %**
Bouteilles+ flaconnages plastique	160	154	160	153	**146**	**- 4,6 %**
Acier+aluminium	66,5	82	81	66	**87,5**	**+ 32,6 %**
Journaux/ magazines+gros de magasins	1 072	1 227	1 279	1 309	**992**	**- 24,2 %**
Verre	2 544	2 610	2 634	2 612	**2 575**	**-1,4 %**
TOTAL RECYCLE	5 068,5	5 272	5 395	5 458	**5 026,5**	**- 8 %**

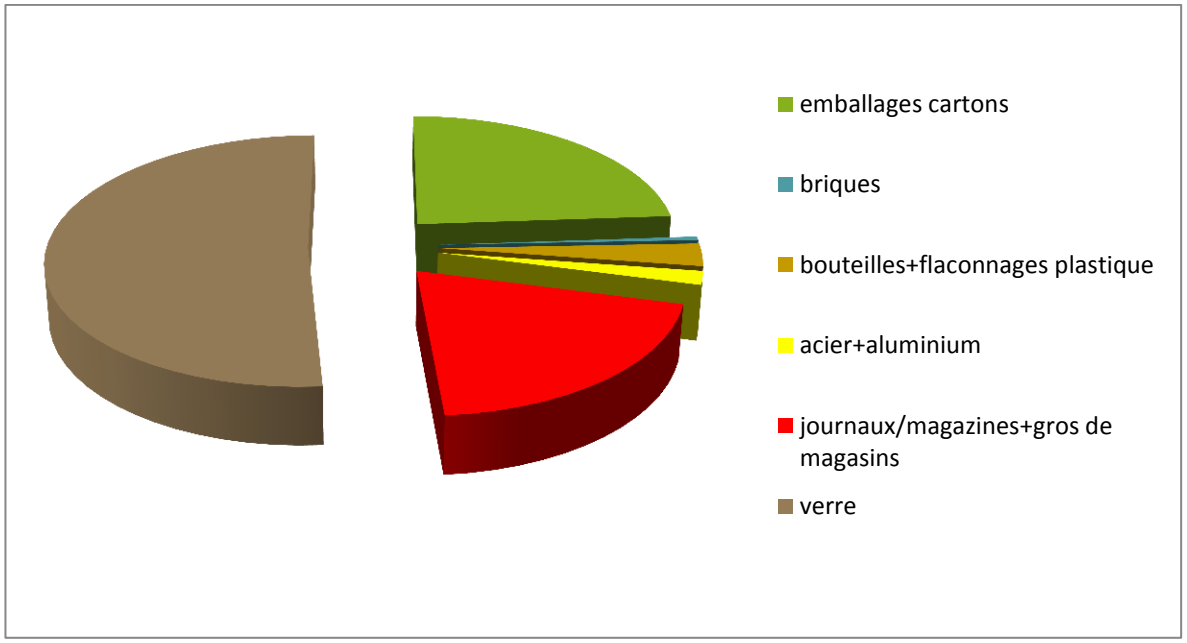

Figure 8 : Graphique représentant la répartition des produits recyclables issus des collectes sélectives

À noter : le flux « carton » comprend, en plus de la collecte sélective, les cartons des commerçants issus d'une collecte spécifique et les cartons collectés en déchèterie. Les cartons sont tous regroupés et valorisés dans les mêmes filières.
La valorisation des déchets a diminué de 8 % par rapport à 2011.

Du à un retard des transports vers les centres de recyclage, les tonnages de certains produits se retrouvent dans les tonnages de 2013. Ainsi, les tonnages des journaux/magazines et des cartons sont inférieurs aux tonnages réels 2012.

- **Performances de la collecte sélective des déchets ménagers**

Tableau 7 : Calcul de la performance de la collecte sélective depuis 2008

Produits	2008	2009	2010	2011	2012
Ordures Ménagères	16 792	16 666	16 197	15 803	**15 800**
Produits recyclés	5 068	5 272	5 395	5 458	**5026,5**
Total production	21 860	21 938	21 592	21 261	**20 826,5**
	+0,36%	-1,6%	-1,5%	-2,1%	
Taux de collecte sélective	23,2%	24%	25%	25,7%	**24,1%**
	+0,8%	+1%	+0,7%	-1,6%	

Le taux de collecte sélective (rapport produits recyclés/production totale des déchets) représente la proportion de déchets recyclés issus du tri sélectif. Ce taux a diminué de 1,6% par rapport à 2011.

- **Taux de refus de tri**

Tableau 8 : Refus de tri depuis 2008

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnage des déchets refusés	257	185	275	313	**275**
Total des produits recyclés issus de la collecte sélective	2 064	2 108	2 201	2 196	**2 257**
Refus de tri	12,45%	8,8%	12,5%	14,2%	**12,2%**

Parmi les déchets triés, certains sont refusés. Ces refus de tri proviennent de la présence de déchets indésirables dans la collecte sélective (barquettes en plastique, housses, polystyrène, pots en plastique…). Le taux de refus de tri est basé sur une analyse aléatoire effectuée une fois par semaine sur les bennes reçues au centre de tri.

En 2012, le taux de refus de tri est de 12,2%. Cependant, ce chiffre doit être détaillé car il inclut une partie du tonnage de refus de tri, 9,2 T de l'année 2011 stockées au centre de tri et un stock en fin d'année de 22,4 T. Le tonnage réel de refus de tri est donc de 306,6 T et le taux de refus est de 13,6%.

Le taux de refus de tri est donc en hausse (en 2011, le réel taux de refus de tri est de 11,06%).Cela peut s'expliquer par l'augmentation de la fréquentation touristique et donc un tri moins bien effectué. En effet, les consignes de tri sont différentes au niveau national. Les touristes peuvent se tromper sans le vouloir. Pour améliorer ce taux de refus de tri, la communication sur le tri reste donc importante et doit être réalisée chaque année.

Il faut noter, toutefois, que ce taux est bien inférieur au taux de refus de tri national (23% de refus de tri en moyenne en 2009[1]).

Tableau 9 : Ratios en kg/hab des différents produits obtenus en collecte sélective depuis 2009

Produits	Ratios 2009 (kg/habitant/an)	Ratios 2010 (kg/habitant/an)	Ratios 2011 (kg/habitant/an)	Ratios 2012 (kg/habitant/an)	Moyenne nationale[2]
Emballages cartons	9,35	7,8	11,04	**8,4**	7,7
Briques	0,7	0,7	0,35	**0,52**	0,56
Bouteilles et flaconnages plastique	3,7	3,6	3,3	**3,2**	3,88
Acier + aluminium	2	1,8	1,4	**1,9**	1,64
Journaux/ magazines + gros de magasins	29,5	28,8	28,7	**21,6**	23,88
Verre	62,7	59,32	57,2	**56,12**	30,93
Total des déchets ménagers recyclés	**107,95**	**102,02**	**101,99**	**91,74**	**68,59**

Les ratios sont bons par rapport à la moyenne nationale mais il faut les tempérer par la forte fréquentation saisonnière, très productrice de cartons et de verre (restaurants, collectivités, fêtes de fin d'année…). Certains tonnages restent toutefois inférieurs à la moyenne nationale (briques, flaconnage plastique, journaux).

[1] Chiffre d'Eco-emballages de 2009
[2] Moyenne nationale pour l'année 2008, source = Eco-emballages

C. Les collectes spécifiques

1. La collecte des cartons des commerçants

- **Généralités**

Le SIRTOMM se charge de récupérer les cartons des commerces de Saint-Jean-de-Maurienne. Cette collecte spécifique s'exécute une fois par semaine durant toute l'année.

Ce type de collecte a également lieu sur les stations équipées pour le tri sélectif pendant les saisons d'hiver et d'été (le Corbier, la Norma, Aussois, la Toussuire, Valfréjus, Valmeinier, Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, les communes de Haute-Maurienne, les Karellis).

Les communes de Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, Saint-François-Longchamp, Albiez-Montrond assurent aussi en régie la collecte de ces cartons.

- **Tonnages**

Tableau 10 : Tonnages des cartons des commerçants depuis 2008

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnage des cartons des commerçants	333	388	420	397	**375**

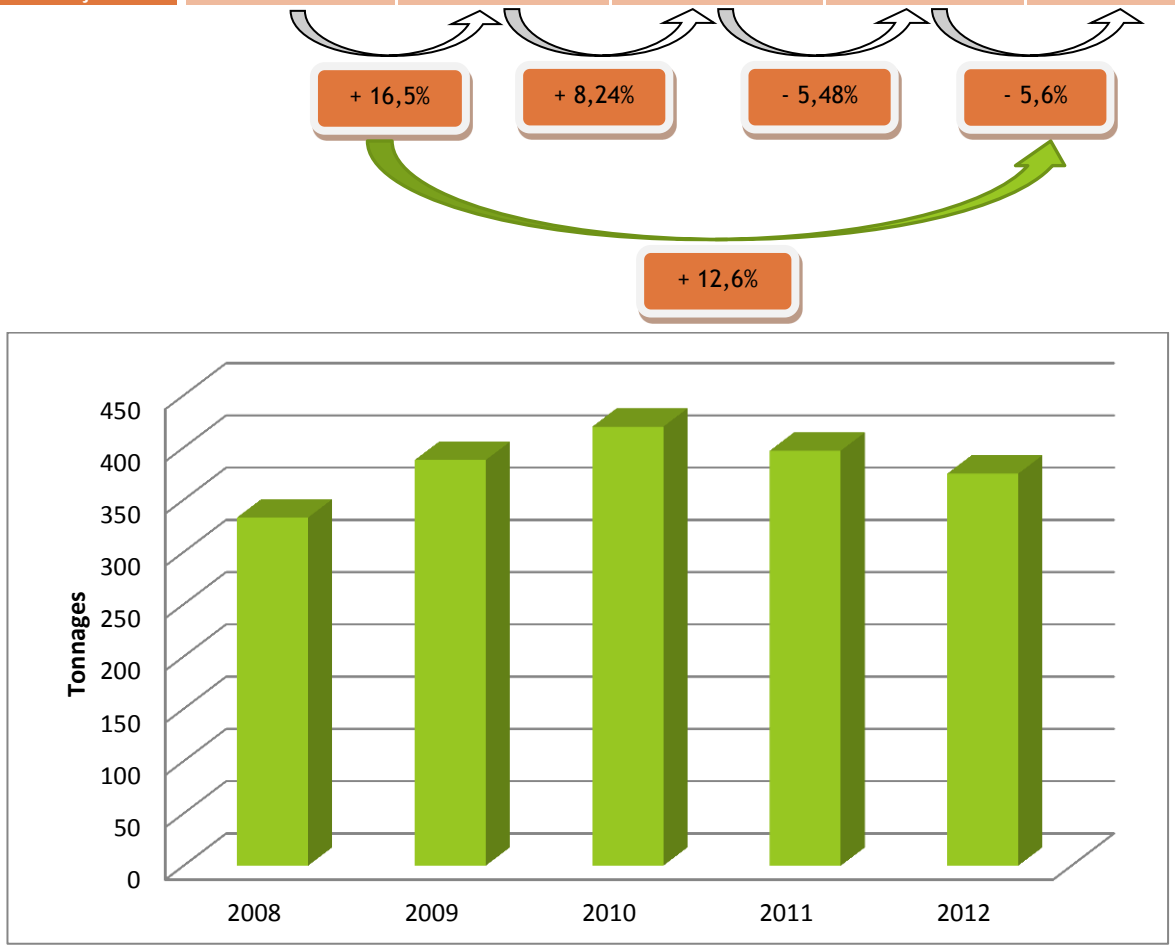

Figure 9 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de cartons des commerçants

- **Commentaires**

Cette année encore, on observe une diminution du tonnage des cartons des commerçants. Cela peut s'expliquer par le fait que les commerçants se déplacent moins en déchèterie ou utilisent les CSE pour se séparer de leurs cartons.

2. La collecte des vêtements

- **Généralités**

En 2012, on compte 29 conteneurs pour vêtements sur le territoire du SIRTOMM. C'est l'association le Relais qui met gracieusement à la disposition des communes les conteneurs, les installe et en assure gratuitement la collecte hebdomadaire.

- **Tonnages**

Tableau 11 : Tonnages des vêtements depuis 2008

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnage de vêtements	148	143	160	160	**132**

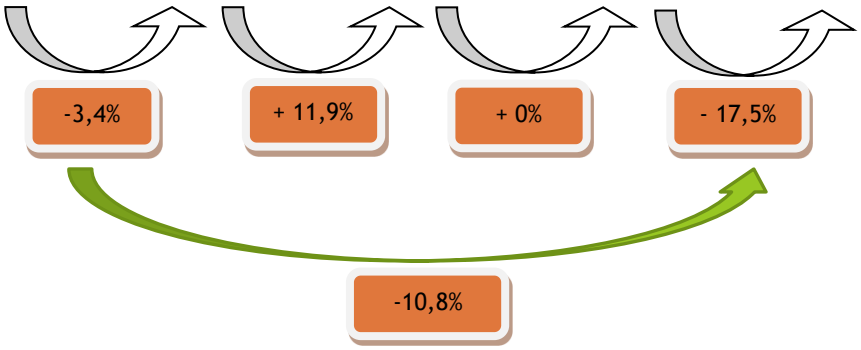

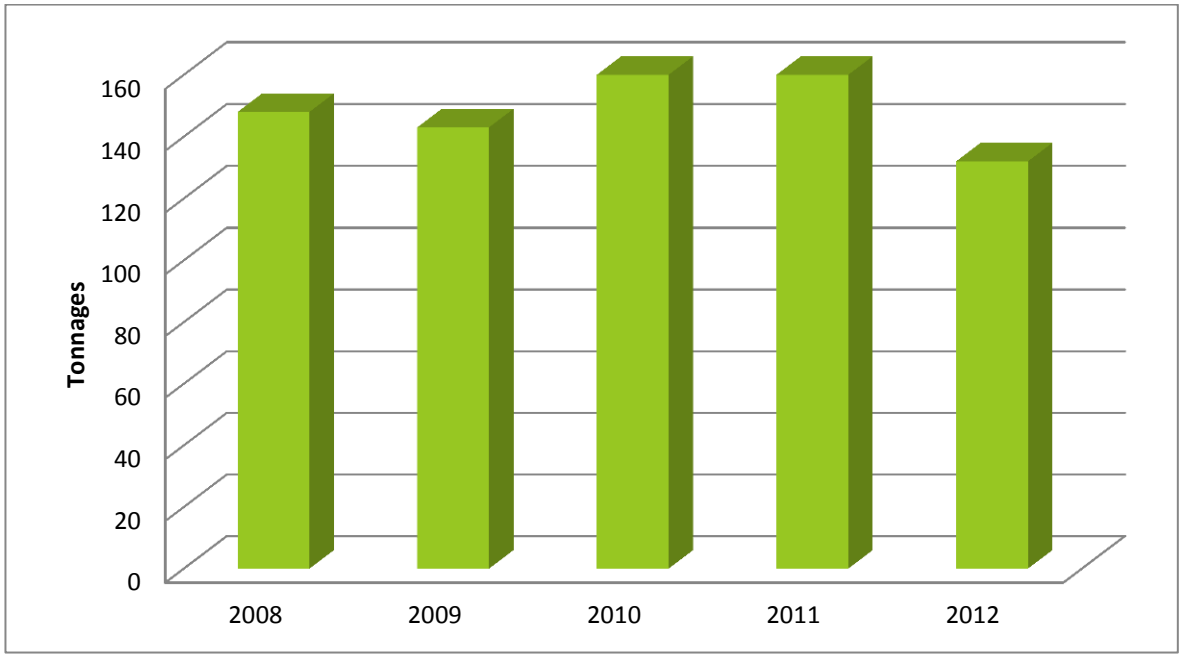

Figure 10 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de vêtements

- **Commentaires**

Le tonnage des vêtements a fortement diminué en 2012. Par ailleurs, il existe d'autres structures locales qui récupèrent ces vêtements usagés. Il s'agit de :

- La vêtementerie de Saint-Jean-de-Maurienne,
- La vêtementerie de Modane.

3. La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

- **Généralités**

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont des matériels et matériaux piquants ou coupants dès leur première utilisation (scalpels, seringues, stylos injecteurs…).

La collecte des DASRI s'effectue sous forme de service itinérant afin de pouvoir récupérer les déchets des particuliers suivant des traitements en automédication. Les particuliers concernés peuvent donc stocker leurs déchets thérapeutiques dans un conteneur adapté et les apporter gratuitement tous les trois mois au Médibus®.

Ce véhicule conforme et équipé, est garant de la collecte trimestrielle sur les 6 cantons. Ne disposant pas du véhicule adéquat pour cette collecte, le SIRTOMM sous-traite cette opération à la société VEOLIA. Les DASRI ainsi récupérés dans les normes de sécurité sanitaires, sont ensuite traités par incinération à Chambéry.

Les professionnels peuvent utiliser ce service contre facturation.

- **Tonnages**

Tableau 12 : Tonnages des DASRI depuis 2008

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages des DASRI	0,57	0,78	0,76	0,84	**0,42**

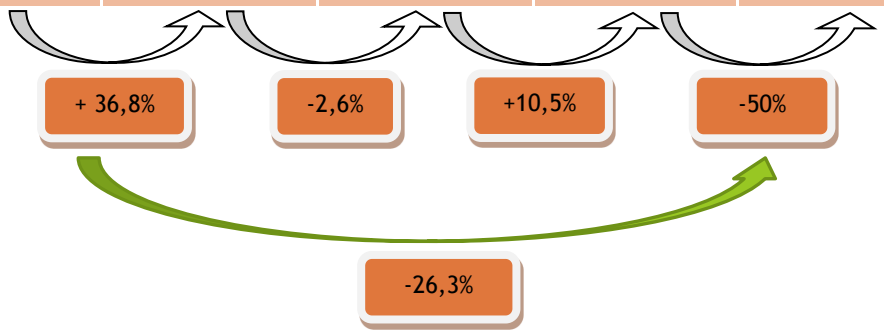

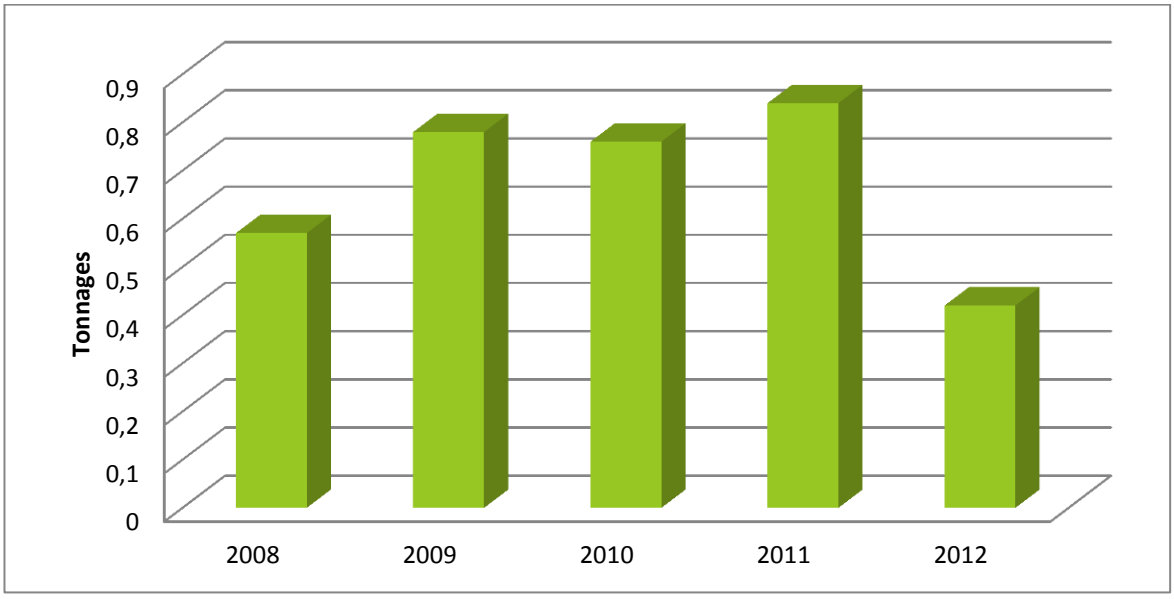

Figure 11 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de DASRI

- **Commentaires**

Cette année, une diminution importante de la quantité des DASRI est visible. Cependant, le camion utilisé habituellement par Véolia étant en réparation, un autre camion a été utilisé pour cette collecte. Ce camion n'était pas identifiable et sans pesée. Le tonnage des DASRI est donc approximatif pour 3 passages sur 4.

La communication par l'intermédiaire des communes et des professionnels de la santé est indispensable et doit être constamment effectuée.

Même si les tonnages ne sont pas très élevés, cette collecte spécifique est indispensable pour éviter la présence de déchets dangereux (seringues…) dans les bacs à ordures ménagères. On en retrouve également dans les bacs jaunes, ceci implique un risque important de piqûre pour les opérateurs de tri.

Figure 12 : Photos représentant des DASRI retrouvés au sein de bacs de collecte sélective au centre de tri en 2011

4. La collecte des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne

- **Généralités**

De fin mars à fin novembre, un service est mis en place sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne afin de récupérer les déchets verts (branchages en fagots, feuilles et pelouse en sacs ouverts…).

Ceux-ci sont collectés sur des points de regroupement où ils sont déposés par les particuliers et ramassés une fois par semaine.

- **Tonnages**

Tableau 13 : Tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne depuis 2008

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages de déchets verts collectés	136	110	122	117	**103**

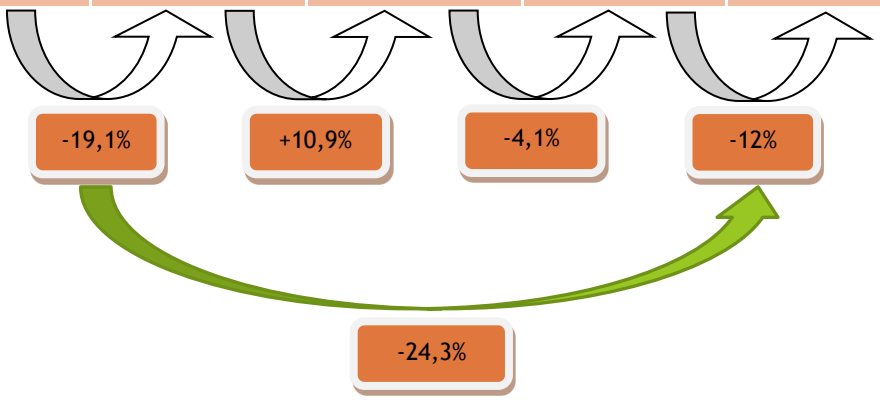

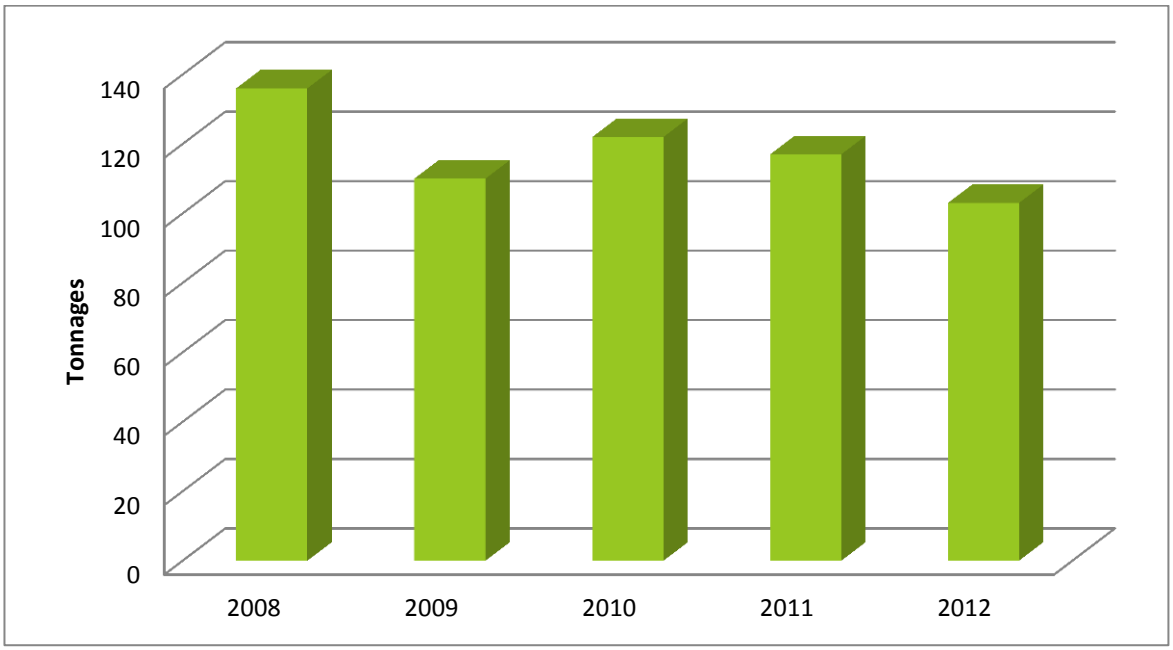

Figure 13 : Graphique représentant l'évolution des tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne

- **Commentaires**

Cette année encore, le tonnage des déchets verts collectés à Saint Jean de Maurienne diminue. Ceci peut être expliqué par une meilleure utilisation de la déchèterie de Saint Julien Montdenis par les habitants ou encore par le non-respect des consignes de présentation des déchets verts par les particuliers (branchages non liés, dépôts très volumineux, pelouse et feuilles en tas et non en sacs…). Dans ce cas-là, les déchets verts ne sont pas collectés par le SIRTOMM mais par les services de la ville qui effectuent un tri avant de les amener en déchèterie.

5. La collecte des encombrants

Cette collecte ne s'opère que dans certaines communes et ce sont exclusivement les agents des communes qui la réalisent. Les encombrants sont recueillis en porte-à-porte puis déposés dans une déchèterie du SIRTOMM. Certaines communes demandent ponctuellement au SIRTOMM la mise à disposition de bennes sur leur territoire.

D. Les déchèteries

1. Définition de la déchèterie

- **Généralités**

La collecte en déchèterie par apport volontaire permet le tri des déchets lourds, volumineux ou spécifiques (déchets toxiques des ménages, D3E, huiles alimentaires, lampes, piles…) lesquels ne sont pas concernés par les tournées d'ordures ménagères.

Pour une part importante, les déchets déposés, à savoir ferraille, déchets verts ou bois, sont valorisés. Les déchèteries permettent également de trier et d'orienter des déchets spécifiques vers des filières particulières de traitement (piles, solvants, huiles usagées, produits chimiques…). En effet, mêlés dans le circuit traditionnel de collecte, ces déchets amèneraient des contraintes et des surcoûts d'exploitation ; de plus, ils présentent des risques pour l'environnement. Au sens de la loi du 13 juillet 1992 et conformément au plan départemental d'élimination des déchets, la part marginale de déchets ménagers que le SIRTOMM fait enfouir constitue bien des déchets ultimes, c'est-à-dire des déchets qui ne sont pas susceptibles d'être traités, ni valorisés dans les conditions techniques et économiques du moment.

Un réseau de 15 déchèteries est en place sur le territoire du SIRTOMM, il est accessible à l'ensemble des usagers. La surveillance de celles-ci est assurée soit par un employé communal ou intercommunal du lieu d'implantation (pour 6 d'entre elles), soit directement par un agent du SIRTOMM (pour 9 d'entre elles).

Le SIRTOMM assure en régie le transport des bennes de déchèterie jusqu'aux centres de valorisation ou de traitement. Il fait appel à des opérateurs privés pour le transport des déchets plus spécifiques (déchets dangereux, huiles…). La déchèterie accepte les déchets des artisans, commerçants et entreprises dans une limite de 2 m^3 par apport et par jour en contrepartie de tickets de dépôt achetés au siège social du SIRTOMM.

Toutes les déchèteries sont soumises à un règlement intérieur applicable depuis le 1er juin 2011.

2. Tonnages collectés en déchèterie

Tableau 14 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie depuis 2008

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages des déchèteries	8 141	8 266	8 755	8 909	**8 961**

+1,5% +5,9% +1,8% +0,6%

+11%

Les tonnages ci-dessus intègrent la part des cartons des commerçants (397 tonnes), issus d'une collecte spécifique, dont les apports sont normalement effectués en déchèterie. Ils incluent aussi les tonnages des batteries, des piles et des huiles de vidange qui ont été comptabilisés en déchèterie à partir de 2008.

Tableau 15 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie à l'exception des batteries, des piles, des huiles de vidanges depuis 2004

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages des déchèteries (sans batteries, piles, huiles de vidanges)	5 500	6 100	6 472	7 624	8 107	8 231	8 732	8 884	**8 945**

+1,7% +0,68%

ANNEXE 4 : TONNAGES PAR TYPE DE DECHETS ET PAR DECHETERIES

Tableau 16 : Tonnages des différents produits collectés en déchèterie depuis 2009

	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Variation par rapport à 2011
Cartons	392 T	442 T	400 T	**439 T**	+9,7%
Ferraille	1 307 T	1 236 T	1 150 T	**1 122 T**	-2,4%
Encombrants	2 384 T	2 450 T	2 413 T	**2 481 T**	+2,8%
Bois	1 020 T	1 180 T	1 404 T	**1 482 T**	+5,6%
Déchets verts	2 066 T	2 243 T	2 311 T	**2 220 T**	-4%
Plâtre	124 T	200 T	200 T	**187 T**	-6,5%
PVC	8 T	16 T	9 T	**7 T**	-22,2%
Pneus	75 T	74 T	88 T	**98 T**	+11,4%
DMS (Déchets Dangereux)	61 T	54 T	64 T	**63 T**	-1,6%
Piles	5 T	5 T	4 T	**4,5 T**	+12,5%
Huiles de Friture	9 T	9 T	5T	**5 T**	
Amiante	15 T	12 T	12T	**19 T**	+58%
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	381 T	396 T	431 T	**446 T**	+3,5%
Batteries	9 T	2 T	1 T	**0,5 T**	-50%
Huiles de Vidange	21 T	16 T	16 T	**12 T**	-25%
Total Collecté	**7 877 T**	**8 335 T**	**8 512 T**	**8 586 T**	**+0,8%**
Gravats	836 T	2 613 T	2 641 T	**2 806 T**	+6,2%

Depuis 11 ans, on observe une augmentation continue des tonnages en déchèterie. Entre 2011 et 2012, l'augmentation est d'environ 0,8%.

La déchèterie est devenue un équipement incontournable de plus en plus utilisé par la population. Il faut noter que les petites et moyennes entreprises sont des utilisateurs réguliers des déchèteries.

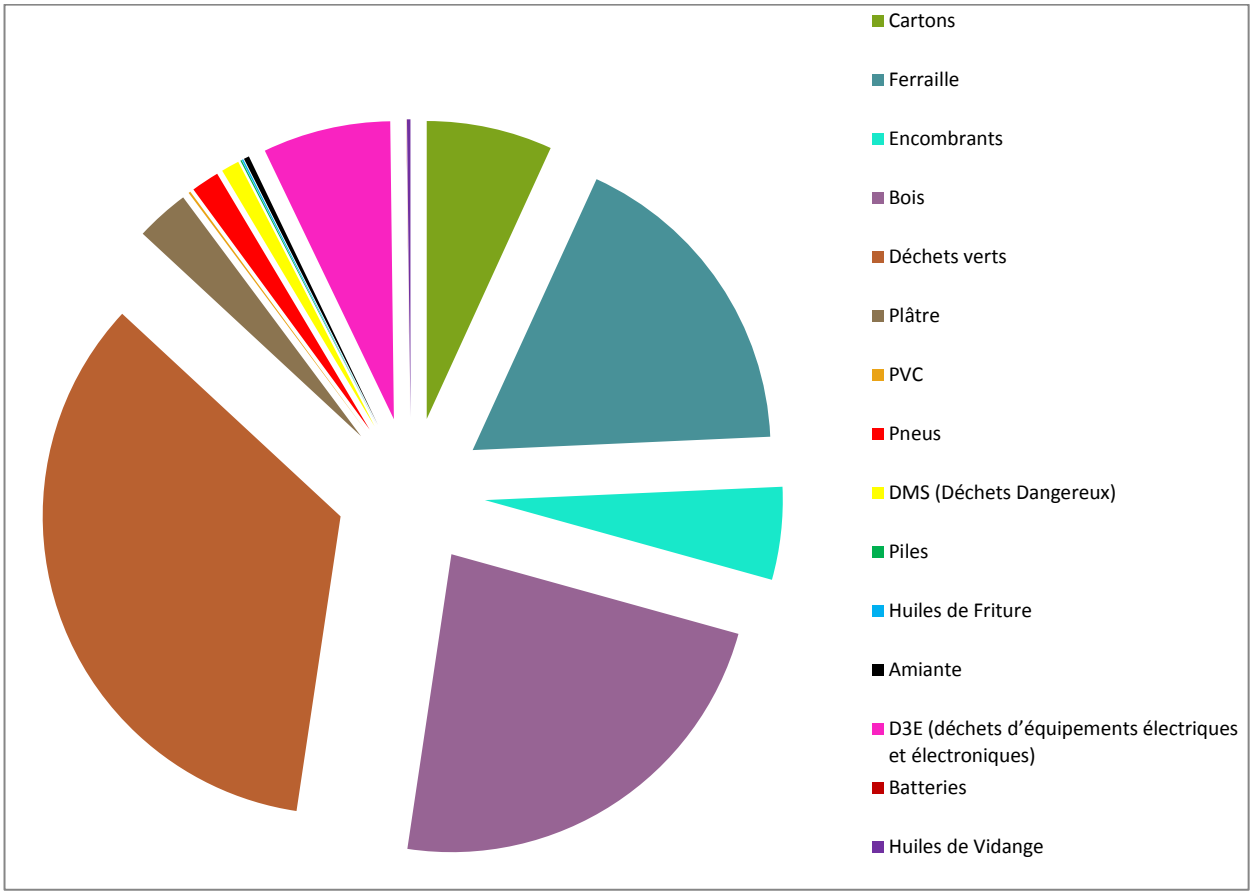

Figure 14 : Graphique représentant la répartition des tonnages en déchèterie (hors gravats)

- **Commentaires**

✓ Le tonnage de la ferraille est en diminution en 2012, - 2,4% par rapport à 2011. Les déchèteries sont souvent vandalisées et la ferraille est récupérée, ce qui peut expliquer cette diminution.

✓ Les filières D3E sont encore en augmentation cette année. C'est une réussite puisqu'il y a une valorisation quasi-totale de ces déchets. Néanmoins, certains de ces déchets sont en bon état de marche, le rappel de l'existence de certains organismes repreneurs de ces déchets peut être nécessaire (Secours catholique, brocantes…).

✓ Le tonnage de l'amiante a bien augmenté cette année. Rappelons que les professionnels ont l'interdiction de déposer de l'amiante dans les déchèteries.

✓ Les gravats ont bien augmenté en 2012. Cela permet peut-être d'éviter la présence de décharges sauvages en Maurienne. Les bennes sont précisément comptées depuis 2010.

✓ On remarque une importante baisse de tonnage du PVC, - 22,2 %.

✓ Le tonnage des pneus est en augmentation en 2012, + 19 %. Il faut rappeler que les pneus des particuliers doivent être ramenés chez le garagiste.

ANNEXE 5 : DECHETERIES, COMMUNES ET NOMBRES D'HABITANTS DESSERVIS

Le transport des déchets jusqu'aux centres de traitement

A. Le transport des déchets issus des collectes

Les camions du SIRTOMM effectuant les collectes d'ordures ménagères, de collecte sélective et de cartons, vident quotidiennement les déchets au niveau des deux quais de transfert appartenant au SIRTOMM.

Les quais de transfert, basées à Saint-Julien-Montdenis et à Modane, permettent le regroupement de ces déchets par catégories. Un système de pesée des déchets permet la gestion des flux entrants et sortants.

Depuis 2009, la prestation de transport est assurée par SOFATRANS. Les véhicules équipés de remorques à fonds mouvants alternatifs de grand volume (90 m^3) assurent quotidiennement les transports entre les quais de transfert et Chambéry.

Concernant le verre, les deux prestataires VIAL et GUERIN en charge de la collecte, assurent également le transport du verre jusqu'à leurs centres de regroupement (Loire et Savoie). Ces volumes regroupés sont ensuite dirigés vers la filière de recyclage. Cette prestation est donc totalement sous-traitée. Le verre ne transite pas par nos centres de transfert.

Tableau 17 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés

Déchets	Opérateur	Destination
Ordures Ménagères	Transport par route SOFATRANS	Usine de Valorisation Énergétique de Savoie Déchets (Chambéry, 73)
Collecte sélective	Transport par route SOFATRANS	Centre de tri de Valespace (Chambéry, 73)
Cartons	Transport par route SOFATRANS	Centre de tri de Valespace (Chambéry, 73)
Verre	Transport par route VIAL / GUERIN	Verriers (Labégude, 07)

B. Le transport des déchets issus des déchèteries

Le SIRTOMM assure en grande partie le transport des bennes « grand volume » de déchèterie jusqu'aux centres de valorisation et de traitement.

L'exutoire principal est l'entreprise SIBUET sur deux de ses sites :

- ✓ Chamoux-sur-Gelon (73), pour les encombrants, le PVC, l'amiante…
- ✓ Francin (73), pour les déchets verts, le bois.

Une partie des déchets verts provenant des déchèteries de Lanslebourg, Modane et Saint-Michel-de-Maurienne est traitée sur la plateforme de compostage de la station d'épuration du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane, située à Saint André.

Pour réaliser le transport, le SIRTOMM dispose de 4 camions de type Ampliroll (à bras hydraulique) et de 1 remorque pour assurer les transferts des bennes. L'organisation générale se résume ainsi :

- ✓ Toutes les bennes de déchèteries à évacuer sont transportées jusqu'à une zone de stockage temporaire soit à l'usine de Saint-Julien-Montdenis, soit sur une plateforme située à proximité de la déchèterie de La Chambre.
- ✓ Elles sont ensuite transportées par convoi de deux bennes jusqu'à Chamoux-sur-Gelon ou Francin : un chauffeur assure quotidiennement ces transports mais ce poste est doublé en « haute saison » de déchèterie (mai à septembre).
- ✓ Concernant les autres catégories de déchets plus spécifiques (vêtements, pneus, DMS…) des opérateurs privés se chargent des prestations de transport.

Le tableau ci-après détaille chaque prestataire ainsi que la destination de chaque déchet.

Tableau 18 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés en déchèterie

Déchets	Opérateur	Destination
Ferraille	SIRTOMM	LAUROT (Saint-Jean-de-Maurienne)
Bois	SIRTOMM	SIBUET (Chamoux-sur-Gelon)
Déchets verts	SIRTOMM	Plateforme SIBUET (Francin) + SICM
Vêtements	ASSOCIATION Le RELAIS	Grenoble
Pneus	GRANULATEX	Perrignier (74)
Pneus jantés	SIRTOMM	CHANTIER VALORISTE (Chambéry)
Déchets Ménagers Spéciaux	TRIALP	Chambéry
Huile de vidange	POUGET-VEOLIA PROPRETE	Albens (73)
Huile de friture	TRIALP	TRIALP (Chambéry)
Piles	EXCOFFIER	Groisy (74)
Encombrants	SIRTOMM	SIBUET ou LAUROT (73)
Plâtre	SIRTOMM	NANTET (Francin)
D3E	SIBUET	SIBUET (Chamoux-sur-Gelon)
Amiante	SIRTOMM	SIBUET (Chamoux-sur-Gelon)
PVC	SIRTOMM	SIBUET (Chamoux-sur-Gelon)
Gravats	SIRTOMM	Stockage Maurienne + SIBUET (Chamoux-sur-Gelon)

A. Tableau récapitulatif des filières de traitement et de valorisation

Le tableau ci-après détaille les lieux et les types de traitement pour chaque déchet produit en Maurienne. Il faut signaler que la majorité des déchets sont pris en charge dans des installations pour la plupart basées en Savoie ou dans des départements limitrophes.

Déchets	Unité de traitement		Mode de traitement
Ordures ménagères		UVE Savoie Déchets	Incinération avec récupération de chaleur
Cartons + emballages et journaux magazines		Centre de tri Valespace (Chambéry)	Tri et recyclage / Garantie de reprise - contrat Eco-Emballages
Verre		Usine de Lavilledieu (07)	Recyclage
Encombrants		UVE Savoie Déchets ou broyage SIBUET (73) cimenterie VICAT (38) Pour certains CSDND déchets non dangereux LELY (38) via SIBUET (73) et LAUROT (73)	Incinération avec récupération de chaleur ou broyage des déchets pour combustible de cimenterie Pour certains enfouissement en décharge homologuée
Vêtements		Le Relais Grenoble	Récupération et recyclage
Bois		SIBUET à Chamoux/Gelon (73)	Broyage et recyclage
Déchets verts		Plateforme de compostage SIBUET à Francin (73) et plateforme de compostage de la STEP du SICM	Compostage
Fer		LAUROT à St Jean de Mnne et PERONNON à Aiguebelle	Recyclage
Pneus		SARL Les Bougeries à Perrignier (74)	Broyage et recyclage
Déchets ménagers toxiques		Valespace à Chambéry puis traitement TREDI (38)	Traitement physico-chimique ou incinération / valorisation
Huile de vidange		VEOLIA PROPRETE (73)	Valorisation énergétique
Huile de friture		TRIALP (73)	Valorisation en bio diésel
Amiante		SIBUET (73)	Stockage en décharge homologuée
DASRI		UVE Savoie Déchets	Incinération
D3E		SIBUET (73)	Démantèlement et valorisation matière
Plâtre		NANTET (73)	Valorisation matière
PVC		SIBUET (73)	Valorisation matière
Piles - batteries		EXCOFFIER (74) ou TRIALP (73)	Dépollution et valorisation matière
Gravats		SIRTOMM et SIBUET	Stockage en installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

B. Descriptif de filières

1. Terecoval, traitement des DEEE froid

- **Qu'est-ce que Terecoval?**

Figure 15 : Logos de Terecoval

Terecoval est une filiale de Nantet, Trivallées, Comet Sambre et plusieurs autres investisseurs. C'est une installation de dépollution et valorisation des gros électroménagers froids (DEEE froids). La plateforme de 34 000 m2 de Terecoval est installée au cœur de la Maurienne à La Chambre en Savoie. Elle est opérationnelle depuis le 1er août 2007.

La capacité annuelle de traitement de Terecoval est de 14 000 tonnes de DEEE froids. En 2012, 11 400 tonnes d'électroménagers ont été traités par Terecoval. Ils ont atteint, cette année, le chiffre de 1 milliard de frigos valorisés.

Actuellement, cette entreprise emploie 36 personnes dont 6 en insertion.

Figure 16 : Photographie de l'usine Terecoval

- **Comment sont traités les DEEE froids ?**

Près de 1 000 réfrigérateurs et congélateurs provenant de 19 départements y sont traités chaque jour. Après avoir été vidés de leurs huiles et gaz, les frigos sont broyés en fines particules afin que chaque matériau puisse être revalorisé en matière première secondaire et consommé par les industries transformant : fer, cuivre, plastique,...

Ce procédé permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. En effet, s'appuyant sur un procédé allemand breveté et éprouvé mondialement depuis 15 ans, Terecoval dépollue les réfrigérateurs et congélateurs en fin de vie par aspiration des composants à effet de serre contenus dans les moteurs et les mousses insérées dans les parois. Une fois conditionnés, ces gaz sont envoyés vers des entreprises agréées.

Le déchargement 	**Réception des GEM Froids** **(Gros Electroménager du secteur Froid) :** - Réfrigérateurs - Congélateurs - Climatisations Différents conditionnements : - en bennes - en semi-remorques : o frigos debout (env. 90 frigos par chargement) o frigos sur palettes (env. 60 à 100 frigos) o frigos gerbés (empilés jusqu'à 140 frigos)
La Phase zéro 	**Phase de préparation des frigos** Le frigo est identifié : - par type de gaz dans le moteur, - par type d'isolant Il est débarrassé : - du verre - des baguettes PVC - des câbles électriques - des déchets divers - des déchets dangereux **Le frigo est prêt à passer sur la chaîne.**
La Phase 1 	**Phase de dépollution :** **Le process est un système automatisé :** - le frigo est mis en entrée de chaîne à l'aide d'un basculeur - Le circuit est débarrassé de l'huile et du gaz : o Le gaz est liquéfié et conditionné en bombonne o L'huile est épurée et mise en cuve o Le gaz et l'huile suivent une filière de traitement adaptée. - Le frigo dépollué est débarrassé : o Du moteur o Du cuivre
La Phase 2 	**Phase de broyage/séparation** **Système de 5 unités de broyeurs/déchiqueteurs, dans un caisson en atmosphère confinée.** Le gaz qui s'échappe des mousses isolantes est piégé, liquéfié et conditionné en fûts. Le gaz liquide suit lui aussi une filière de traitement adaptée. Un système complexe de souffleries et de tables de séparation permet de séparer les matériaux : - La mousse Polyuréthane (isolant débarrassé de son gaz) - Le plastique en mélange - Le métaux non ferreux Lourds et Légers (Aluminium, Cuivre etc.) - La ferraille **Chaque matière est valorisée en tant que « matière première secondaire »**

Figure 17 : Les étapes du traitement

Le taux de valorisation de l'installation est de 97% : 84% en valorisation matière (métaux ferreux, non ferreux, plastiques…) et 13% de valorisation énergétique pour les mousses isolantes et les huiles. Les mousses partent en valorisation énergétique en cimenterie après avoir été mélangées à du bois chez Nantet.

2. Les capsules Nespresso®

- **Une filière de recyclage pour les capsules?**

Depuis 2008, *Nespresso*® se mobilise pour le recyclage de ses capsules usagées.

Figure 18 : Photo de capsules *Nespresso® (source site Internet de Nespresso®)*

Les capsules sont collectées par l'entreprise Collector® dans les différents lieux de stockage. Les capsules sont ensuite acheminées dans un centre de valorisation, Coved à Rungis (Val-de-Marne), pour séparer l'aluminium du marc de café. L'aluminium étant recyclable à l'infini, il redevient aluminium en étant revendu à des fondeurs spécialisés. Le marc de café est valorisé en compost. Les deux matières redeviennent des ressources à part entière.

En parallèle, depuis 2010, *Nespresso*® œuvre auprès des collectivités locales et d'Eco-Emballages pour encourager le recyclage des petits emballages en aluminium grâce au tri sélectif. En effet, il met en place une expérimentation au moyen du courant de Foucault afin de tester l'intégration des capsules usagées au tri sélectif. Le courant de Foucault est un champ magnétique qui permet d'isoler les emballages en aluminium grâce à la création d'un courant alternatif à l'intérieur de ce matériau. Cette solution est déjà en place dans une partie des départements 06, 46 et 83.

Figure 19 : Recyclage des capsules *Nespresso® (source site Internet de Nespresso®)*

- **Quels sont les points de collecte en Maurienne ?**

COMMUNE	C.P	ADRESSE
AIGUEBELLE	**73220**	**BAMBINI** 7 Rue Saint Catherine
BONVILLARET	**73220**	**DECHETERIE du SIRTOMM** La Folesse
LA CHAMBRE	**73130**	**DECHETERIE du SIRTOMM** Le Bugeon
MODANE	**73500**	**FREQUENCE 0-16** 5 Rue de la République **TABAC PRESSE DE LA GARE** 24 place Sommeiller **DECHETERIE du SIRTOMM** L'Ile
SAINT MICHEL DE MAURIENNE	**73140**	**DECHETERIE du SIRTOMM** Les Sorderettes
SAINT JEAN DE MAURIENNE	**73300**	**LE PRESSING DU FORUM** 48 Place du Forum
SAINT JULIEN MONTDENIS	**73870**	**DECHETERIE du SIRTOMM** Les Fontagneux

Le Pacte Déchets

Afin de favoriser une approche globale, cohérente et partenariale de la gestion des déchets, le Département accompagne dorénavant les collectivités au travers d'un « Pacte déchets », contrat d'une durée de trois ans. Ce Pacte a été pensé par le Conseil Général pour aboutir à leurs objectifs que sont : la réduction de la production des déchets, l'optimisation des systèmes de collecte et de valorisation des différents flux de déchets et la réhabilitation des décharges historiques.

Le SIRTOM de Maurienne s'est inscrit en juillet 2012 dans cette démarche en présentant un programme d'investissement ambitieux visant la modernisation de son parc de déchèteries, la modernisation et l'optimisation de ses systèmes de collecte, l'amélioration en quantité et qualité du tri des déchets et le développement d'exutoires locaux pour la gestion des déchets inertes.

Pour l'année 2012, les actions suivantes ont été réalisées :

- ✓ Mise en place de 173 Conteneurs Semi-Enterrés (Valloire, Modane, Fourneaux, Hermillon et Saint-Jean-de-Maurienne)
- ✓ Démarrage du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter l'Installation de Stockage de Déchets Inertes à Saint-Julien-Montdenis pour régulariser cette « décharge »
- ✓ Mise en place d'actions de réduction des déchets. Les magazines d'information du SIRTOMM dénommés « Geste Nature » sont dorénavant plus axés sur la réduction des déchets. Nous avons fait réaliser des tracts décrivant 10 gestes que nous pouvons faire au quotidien pour réduire ses déchets. Nous avons également fait réaliser une exposition comprenant huit affiches sur le tri, la réduction des déchets, le compostage… De plus, dorénavant, sur le site internet du SIRTOMM, il a été ajouté un onglet sur la prévention des déchets.

A la suite des actions réalisées, le SIRTOMM obtiendra des subventions à hauteur de 30% des dépenses occasionnées.

Les actions de communication du SIRTOMM

Pour diminuer la quantité de déchets produits, optimiser la collecte sélective et améliorer le recyclage, il est important de sensibiliser les différents publics, des plus jeunes aux plus vieux. L'agent chargé de cette activité est l' « ambassadrice du tri».

Ses objectifs sont notamment de :

- ✓ Responsabiliser les citoyens sur la réduction à la source des déchets.
- ✓ Développer le tri sélectif.
- ✓ Améliorer la qualité du tri.
- ✓ Être à l'écoute du public pour adapter le matériel mis à disposition.
- ✓ Diffuser des informations sur le rôle du SIRTOMM…

A. Présentation de l'ambassadrice du tri du SIRTOMM

En Mai 2012, le SIRTOMM a procédé au recrutement d'une nouvelle personne, afin de pallier au départ de l'ambassadrice présente depuis mai 2011 au sein de la collectivité.

Cette ambassadrice a consacré en moyenne 85% de son temps de travail à la communication de proximité sur le tri des emballages ménagers, réparti entre :

- des sensibilisations en porte-à-porte auprès des habitants,
- des animations auprès du public lors d'évènements locaux,
- des animations en écoles maternelles, primaires, collèges et centres aérés/colonies/clubs de vacances.

Le temps restant a été consacré à la réalisation de supports pour les interventions en milieu scolaire et par des suivis de qualité et de taux de remplissage des bacs de la collecte sélective sur le territoire du SIRTOMM.

Enfin, l'ambassadrice a également poursuivi les suivis de tournée instaurés depuis 2007. Ces suivis ont une utilité précieuse dans le cadre de la politique de développement des Conteneurs Semi-Enterrés, afin d'identifier au mieux les lieux de production des ordures ainsi que les volumes produits.

B. Les actions auprès du grand public

Le porte-à-porte en 2012 a de nouveau été principalement axé sur l'information des populations concernées par les changements de collecte. Des CSE ont en effet été mis en place, entraînant des modifications dans les habitudes des usagers.

Les communes concernées par un changement de mode de collecte en 2012 ont été : Fourneaux et Modane.

Par ailleurs, le quartier des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne ainsi que des quartiers de Fontcouverte ont été aussi équipés de CSE et donc sensibilisés au tri par la même occasion.

Cette occasion a permis de sensibiliser à nouveau certains quartiers aux consignes de tri.

Le restant du porte-à-porte a eu lieu consécutivement aux analyses de bacs jaunes effectuées par l'ambassadrice, dès qu'une perte de qualité ou un débordement dû à une mauvaise utilisation des bacs jaunes étaient constatés : communes de Saint-Julien-Montdenis, Sainte-Marie-de-Cuines et Saint-Etienne-de-Cuines.

Lors du porte-à-porte réalisé par l'ambassadrice, différents documents sont laissés aux habitants rencontrés :

- Une fiche mémo reprenant les différents matériaux à apporter au conteneur jaune, mais rappelant également les consignes de tri du verre. Cette fiche présente également les différents interdits du tri, afin d'optimiser la qualité de celui-ci.
- Un sac de pré-collecte du verre ou des emballages (sur demande), reprenant les informations déjà présentes sur la fiche mémo,
- Pour les volontaires, un autocollant Stop Pub permettant d'afficher son refus de recevoir des publicités non adressées.

1. Bilan des rencontres en porte-à-porte

Tableau 19 : Nombre de foyers contactés en porte-à-porte

Mois	Commune	Foyers concernés	Nombre de personnes présentes	Pourcentage
Mai	St Julien Montdenis	103	**73**	71%
Juin	Fontcouverte + Rochette	40	**22**	55%
	St Etienne de cuines	96	**59**	61%
Août	St Julien Montdenis	26	**16**	62%
Septembre	Chaudannes	89	**51**	57%
Octobre	Fourneaux (24/09 au 31/10)	394	**225**	75%
	Modane (31/10 au 30/04/2013)	1564	**900**	58%
		TOTAL	1346	

2. Présence du SIRTOMM sur des animations locales

Sur la période concernée, le SIRTOMM est intervenu sur différents évènements locaux dont voici le récapitulatif.

Tableau 20 : Evénements locaux

Mois	Commune	Nombres de personnes rencontrées	Nature de l'intervention
Mai	Aiguebelle	**50**	Fête du Jeu
Juin	St Jean de Mnne - Collège Mnne	**50**	Respect de la nature
Juillet	Orelle - Festi'Bio	**60**	Festi'Bio
	Modane	**130**	Jeudi des commerçants
Septembre	St Jean de Mnne – manifestation sportive	**65**	Sensibilisation aux tris
Octobre	St Jean de Mnne	**20**	Journée Intergénérationnelle
	TOTAL	375	

3. Les actions auprès du public scolaire

- **Intervention en collège**

L'ambassadrice du SIRTOMM a sensibilisé seulement une classe de collège cette année, issue du Collège privé St Joseph (St-Jean-de-Maurienne).

- **Interventions en écoles primaires**

Le SIRTOMM propose une offre élargie d'animations relatives à la gestion des déchets, sous différentes formes.

Différents modules sont proposés, au choix, aux écoles. Afin de satisfaire au mieux les attentes des professeurs, une part du temps de l'ambassadrice est consacrée à la mise à jour et à l'évolution de ces animations.

Animation tri : durant ce module, les enfants apprennent quels sont les emballages recyclables, leur seconde vie, les faux-amis … En fin d'intervention, à eux de jouer ! Ils peuvent ainsi trier le contenu d'un sac, comme de vrais agents valoristes ! Cette animation connaît une déclinaison en maternelle avec la réalisation d'un train du tri.

Animation papier : après avoir appris l'histoire du papier et quelques données « clés » concernant ce dernier, les enfants peuvent fabriquer eux-mêmes leur propre papier recyclé, à partir de vieux journaux qu'ils ont fait préalablement mariner.

Animation verre : cette animation est destinée aux plus grandes classes compte tenu de la partie orale plus importante. Il s'agit d'une explication du cycle du verre, de son histoire, qui s'achève par un petit jeu de mémorisation du cycle en image.

Animation compostage : cette animation s'adresse avant tout aux classes et écoles ayant lancé un projet de jardin pédagogique, ou disposant d'un composteur. Les différents stades de la vie du composteur sont présentés, ainsi que la manière de s'en occuper et les différents déchets que l'on peut y déposer.

Animation éco-citoyenneté : lors de cette animation, les enfants prennent du recul sur leur comportement, notamment à la maison ou durant les courses. Les différentes explications relatives aux suremballages et autres thèmes liés, les amènent à réfléchir sur leurs actes, mis en pratique à l'aide d'un petit supermarché où les pièges sont à éviter et les bons choix à faire.

Animation réduction des déchets : Cette année, l'ambassadrice du tri a mis en place une nouvelle animation concernant la réduction des déchets. Il s'agit d'expliquer aux enfants comment réaliser des goûters sans déchets et ainsi inciter les parents à acheter d'autres types de produits.

A partir de 2013, cette formation sera suivie d'un pique-nique avec les enfants et d'une distribution de sac à goûter.

Tableau 21 : Bilan 2012 des interventions SIRTOMM en écoles

Mois	Lieu (M:maternelle, P:primaire)	Nombre d'élèves	Nature de l'animation
Janvier	Modane (M)	36	Papier
Mars	Bessans (M + P)	21	Tri des déchets
	St Rémy Mnne (P)	24	Tri des déchets
	St Colomban des Villard (M+P)	11	Tri des déchets
	St Rémy Mnne (P)	24	Ecocitoyenneté
Avril	St Rémy Mnne (M+P)	26	Tri des déchets
	Mission Local - St Jean de Mnne	12	Tri des déchets
	Bessans (M+P)	21	Papier
Mai	Modane (M)	78	Compostage
	Modane (P)	71	Tri des déchets
	Les Chaudannes (P)	28	Tri des déchets
	Villargondran (M+P)	30	Papier
	St Martin de la Porte (P)	36	Tri des déchets
	Modane (P)	65	Tri des déchets
Juin	Villargondran (P)	23	Tri des déchets
	Randens (P+M)	110	Tri des déchets
	Collège Maurienne	20	Tri des déchets
Octobre	Valmeinier (P+M)	16	Tri des déchets
	Pontamafrey (P)	47	Compostage
Novembre	Valmeinier (P)	18	Tri des déchets
	Aristide Briand (P)	148	Tri des déchets
	Valmeinier (P+M)	16	Papier
	Lanslevillard (P)	42	Tri des déchets
	TOTAL	923	

Au total, le SIRTOMM aura mené **23 animations, dont une large majorité consacrée au recyclage des emballages et papiers.**

- **Animations en centre de loisirs**

En 2012, l'ambassadrice de tri a commencé à réaliser des animations en centre de loisirs, durant les périodes de vacances. Les activités proposées sont les mêmes que celles proposées aux écoles.

Pour une première année, le bilan est très positif.

Mois	Lieu	Nombre d'enfants
Juillet	Karellis	**28**
	La Norma	**52**
	St Michel de Mnne	**22**
	St Sorlin d'Arves	**4**
	Corbier	**31**
Août	Modane	**18**
	La Norma	**61**
	St Pancrace	**17**
	TOTAL	**233**

- **Visites de sites et interventions auprès d'autres publics**

Mois	Lieu	Nombre d'élèves
Février	Jarrier	**26**
Mai	St Rémy de Mnne	**23**
Juin	Villargondran	**41**
	St Martin de la Porte	**35**
	Les Chaudannes	**28**
Décembre	Greta - St Jean de Mnne	**6**
	TOTAL	**159**

En 2012, plusieurs écoles ont pu visiter le centre de tri Valespace.

L'ambassadrice de tri a aussi réalisé des animations auprès d'entreprises notamment l'entreprise ARKEMA.

Mois	Lieu	Présent	Nature de l'animation
Mai	Modane - Terre Blanche	**7**	Information sur le Tri
Juin	La Chambre - ARKEMA	**30**	Environnement
Septembre	La Chambre - ARKEMA	**10**	Environnement
Octobre	La Chambre - ARKEMA	**30**	Environnement
Novembre	La Chambre - ARKEMA	**29**	Environnement

4. Actions non liées à la communication orale de proximité

L'ambassadrice a effectué des suivis de tournées, afin de réaliser la mise à jour de la cartographie circuits et des moyens de collecte mis en œuvre. Ces suivis permettent également de dimensionner au mieux les futurs équipements en CSE.

Par ailleurs, elle a également consacré une partie de son temps au contrôle de la qualité des bacs jaunes et, plus généralement, au suivi des taux de remplissage sur certains circuits, afin d'étudier les réaménagements à effectuer pour supprimer les débordements.

Elle a procédé à la remise à jour de la signalétique des bacs, et à l'amélioration de celle-ci en tentant des expériences d'affichage sur les refus et les encombrants, afin de voir la compréhension des usagers sur ces thématiques parfois trop complexes.

Ces actions ont parfois donné suite à une nouvelle sensibilisation en porte-à-porte des habitants d'un quartier où une pollution du tri était constatée (cf. porte-à-porte, page 43-44).

A. Bilan des tonnages

Tableau 22 : Tonnages des différents flux de déchets en 2012

Déchets	Tonnages collectés
Ordures ménagères	15 800
Emballages recyclables, journaux/magazines	2 257
Verre	2 575
Déchèterie (hors gravats)	8 586
Gravats (estimation)	2 806
Divers - Déchets d'entreprises - Textile+DASRI+cartons commerçants	 179 571
Total	**32 774**

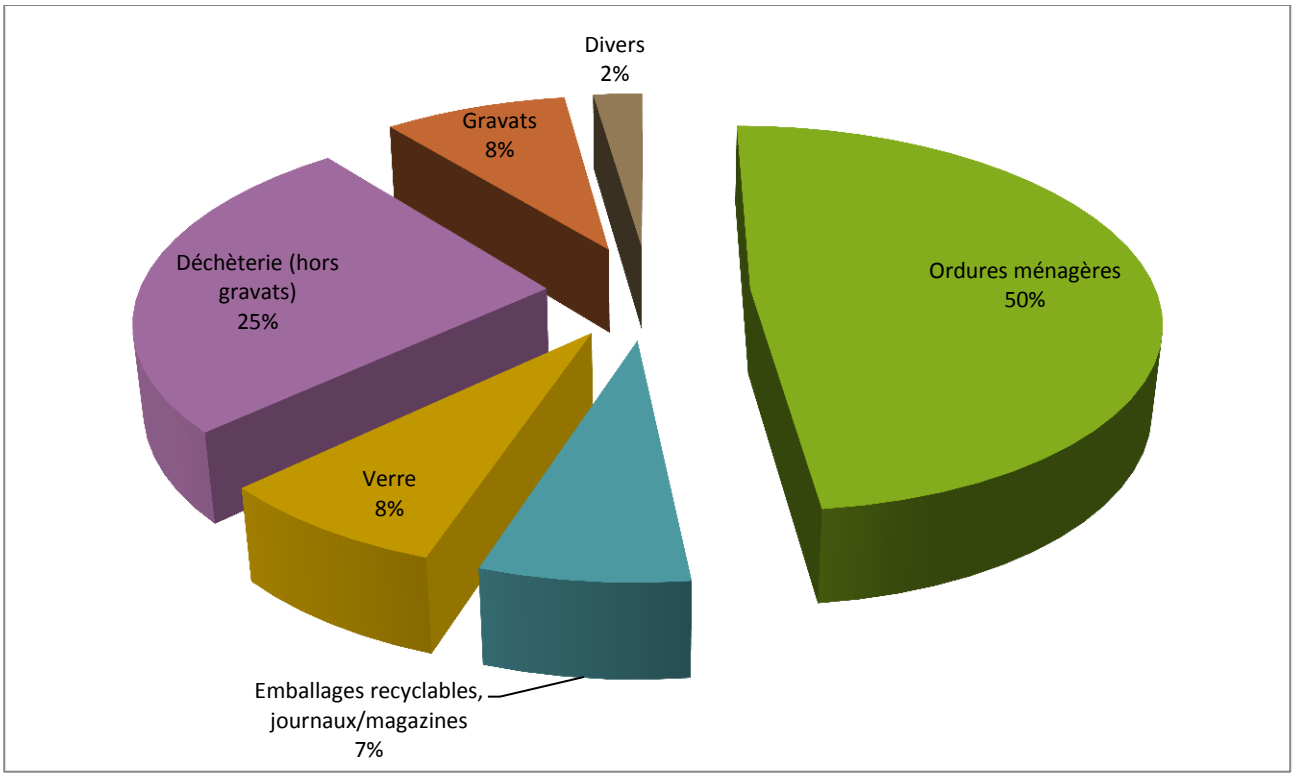

Figure 20 : Graphique représentant le bilan des tonnages en 2012

B. Schéma de gestion globale des déchets ménagers et assimilés du SIRTOMM

Incinération/ valorisation Energétique
18 015 tonnes

- **15 800 tonnes** Ordures ménagères
- **0,42 tonnes** DASRI
- **1 681 tonnes** d'encombrants incinérables+**17t** d'huiles+**63t** DMS
- **179 tonnes** Déchets des entreprises
- **275 tonnes** Refus de tri

Centre de tri
3 071 tonnes

- **2 257 tonnes** Collectes Sélectives
- **375 tonnes** Cartons des commerçants
- **439 tonnes** Cartons déchèteries

Compostage / Recyclage
2 220 tonnes

- **2 220 tonnes** Déchets Verts dont **103 t** de St Jean de Mnne

Centre de stockage
3 625 tonnes

- **819 tonnes** Déchets non incinérables + Amiante
- **2 806 tonnes** Gravats

Récupérateurs / Recyclage
8 850 tonnes

- **2 575 tonnes** Verre
- **132 tonnes** Vêtements
- **3 347 tonnes** Ferraille, bois...
- **2796 tonnes** (3 071 - 275) (centre de tri - refus de tri)

Collectes d'ordures ménagères (inclus entreprises)
15 979 tonnes

Collectes spécifiques (DASRI + Textiles + Déchets verts de St Jean + cartons des commerçants)
610 tonnes

Collectes sélectives (verre+tri)
4 832 tonnes

Déchèteries
8 483 tonnes
Gravats
2 806 tonnes

Centre de tri
3 071 tonnes

C. Bilan global de traitement des déchets du SIRTOMM

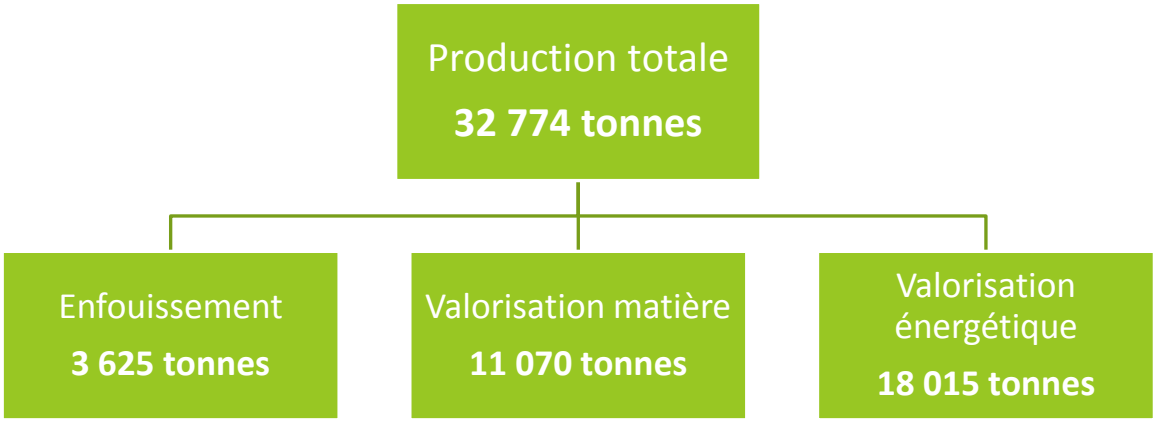

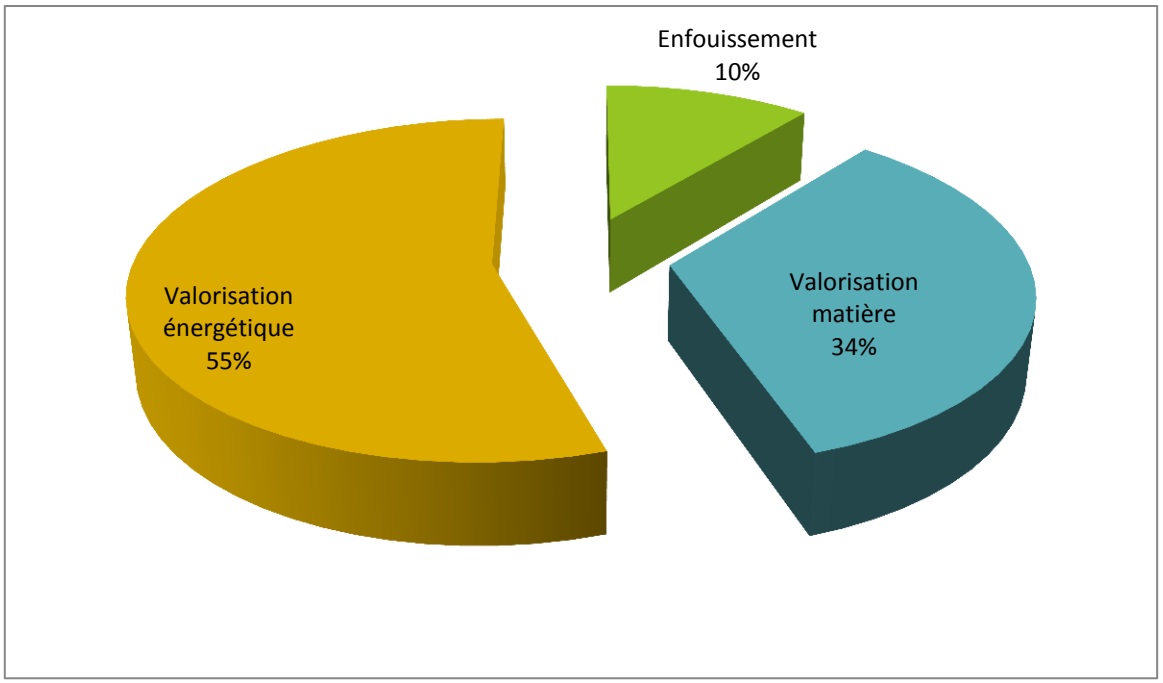

Figure 21 : Graphique représentant le bilan global de traitement des déchets

Les indicateurs financiers

La collecte des ordures ménagères

Tableau 23 : Coût de la collecte des ordures ménagères depuis 2009

Années	2009	2010	2011	2012	Variation 2011-2012
Coût total de la collecte des ordures ménagères	1 561 632 €	1 545 316 €	1 453 818 €	**1 424 467 €**	- 2 %

Une diminution du coût de collecte de 2% est visible cette année, liée au développement des CSE et donc à la diminution des fréquences de collecte.

- **Coût par collectivités :**

Tableau 24 : Coût de la collecte des ordures ménagères pour chaque collectivité

Collectivités	Coût
CC Cœur de Maurienne	277 250 €
CC de l'Arvan	200 938 €
CC Vallée du Glandon	27 783 €
CC Maurienne Galibier	386 828 €
CC Haute Maurienne Vanoise	126 582 €
SICM	108 635 €
CC Porte de Maurienne	100 199 €
Montricher	32 504 €
SIVOM St François	26 713 €
St Martin la Chambre	9 495 €
Notre Dame du Cruet	3 266 €
La Chambre	24 260 €
St Rémy de Maurienne	25 118 €
St Etienne de Cuines	25 186 €
Épierre	13 771 €
St Avre	13 401 €
Les Chavannes	3 805 €
Pontamafrey	6 027 €
La Chapelle	5 606 €
Montaimont	2 877 €
Montgellafrey	4 223 €
TOTAL	**1 424 467 €**

La collectivité qui a connu le plus fort taux de diminution dans ces coûts de collecte est le SICM. Le passage en CSE des communes de la Haute-Maurienne, voisine des communes du SICM, a permis une réorganisation des tournées avec une optimisation engendrant une diminution des coûts de collecte.

Un autre exemple de la diminution des coûts de collecte grâce à la mise en place des CSE reste le SIVOM de Saint François Longchamp.

La collecte sélective

Ce poste comprend :

- **les coûts liés aux collectes sélectives = 1 058 042 €**
  - ✓ le coût de la collecte sélective (bacs jaunes) = 376 267 €
  - ✓ le coût de la collecte du verre (prestataire privé) = 121 824 €
  - ✓ le coût de la collecte des DASRI = 7 890 €
  - ✓ le coût de transfert et transport des déchets recyclables jusqu'au centre de tri = 74 787 €
  - ✓ le coût de tri des déchets recyclables = 350 211 €
  - ✓ les coûts liés au suivi et à la communication = 92 223 €
  - ✓ divers (lavage des contenants, maintenance des matériels…) = 34 840 €.

- **Les recettes = 864 927 € :**
  - ✓ L'ensemble des recettes des matériaux triés (voir le détail dans le tableau 26) = 279 905 €,
  - ✓ Les recettes liées aux soutiens de l'éco-organisme Eco-Emballages = 533 706 €,
  - ✓ Les recettes liées aux soutiens de l'organisme Ecofolio = 51 316 €.

A partir de ces éléments, nous obtenons le coût de collecte résiduel, présenté ci-dessous.

Tableau 25 : Coût de la collecte sélective depuis 2009

Années	2009	2010	2011	2012	Variation 2011-2012
Coût de collecte résiduel (dépenses-recettes)	448 416 €	376 186 €	211 104 €	**193 115 €**	- 8,5 %

Le coût de collecte résiduelle est mutualisé pour être ramené à l'habitant, soit un coût pour l'année 2012 de 2,70 € par habitant. Il est à noter que depuis 2011, le coût est établi à l'habitant DGF et non plus à l'habitant permanent.

Le 1er juillet 2011, le SIRTOMM a signé un nouveau Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco-Emballages, organisme agréé par l'Etat pour soutenir financièrement les collectivités dans le développement de la collecte sélective.

Rétroactif au 1er janvier, ce contrat jette les bases d'un nouveau fonctionnement. Désormais, il n'y a plus de soutien proprement consacré à la valorisation matière, ni à la valorisation énergétique ou encore ni à la communication.

L'ensemble des soutiens est lié aux tonnes valorisées, ce qui confère aux collectivités une plus grande liberté d'action afin d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement (75% d'emballages recyclés). Le but est de mettre en œuvre les moyens les plus efficaces pour aller chercher les tonnes manquantes et arriver au taux de recyclage voulu.

De plus, ce barème introduit la notion de développement durable, puisqu'un bonus allant de 4 à 8% est octroyé aux collectivités remplissant différents critères dans les domaines sociaux, environnementaux et économiques.

En 2012, nous avons obtenu les 8% de majoration de bonus « développement durable », cela a permis de rapporter 21 000 euros supplémentaires dans la case des soutiens financiers.

Le rachat des matériaux a diminué de près de 28% en 2012 par rapport à 2011. Les recettes engendrées par matériaux sont détaillées dans le tableau suivant.

Tableau 26 : Recettes engendrées par le rachat des matériaux recyclables

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Verres	74 768 €	82 316 €	85 778 €	93 200 €	93 747 €	**92 836 €**
Flacons plastiques	29 089 €	34 987 €	14 299 €	32 700 €	61 500 €	**43 600 €**
Emballages cartonnés	52 459 €	64 498 €	33 867 €	113 500 €	160 816 €	**36 563* €**
Acier	7 864 €	12 474 €	7 733 €	11 800 €	10 976 €	**15 357 €**
Aluminium	1 486 €	1 628 €	1 022 €	2 300 €	3955 €	**1 728 €**
Journaux, Revues, Magazines	79 460 €	79 797 €	56 450 €	106 500 €	129 318 €	**89 821 €**
Total	245 126 €	275 700 €	199 149 €	360 000 €	460 312 €	**279 905 €**

* Jusqu'en 2011, les recettes des emballages cartonnés n'étaient pas partagées entre la collecte sélective et les déchèteries. D'où la diminution importante.

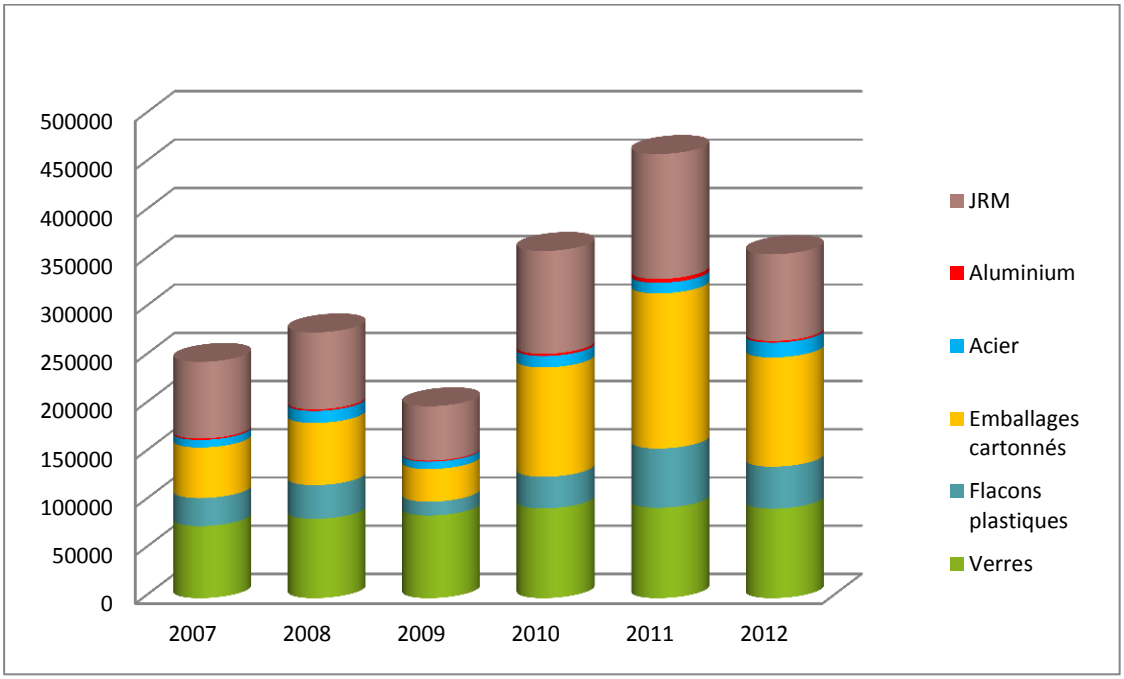

Figure 22 : Graphique représentant l'évolution 2007/2012 des recettes par matière

Cette année, les coûts de la collecte sélective ont diminué de 8,5 %. La diminution du coût de la collecte sélective provient de la diminution des coûts de fonctionnement (car les recettes ont diminuées).

Depuis 2006, le SIRTOMM s'est engagé dans la démarche de la « reprise garantie » pour l'ensemble des matériaux issus du centre de tri. En compagnie d'autres collectivités, au sein d'un groupement appelé « Groupement de Savoie », cela lui permet de bénéficier de très intéressants prix de reprise des matériaux.

Les entreprises choisies par le Groupement de Savoie sont les suivantes :

- EPR-Véolia pour les flacons en plastiques et la partie des emballages en carton issus de la collecte sélective,
- Norske Skog Golbey pour les journaux, magazines et revues,
- SITA Négoce pour les emballages en carton issus des déchèteries et des collectes spécifiques et l'acier,
- Cornec SA pour l'aluminium.

Le verre est quant à lui récupéré par la société OI-Manufacturing (ex-BSN).

Les recettes générées par le rachat des matières recyclables permettent ainsi d'alléger la facture globale de la gestion des déchets.

Le coût résiduel s'établit ainsi qu'il suit :

- Le gardiennage des déchèteries = 332 316 €,
- Le coût d'enlèvement des bennes (camion et chauffeur) et de transport jusqu'aux différents centres de traitement = 327 504 €,
- Les frais généraux = 85 012 €,
- Le coût de traitement des matériaux = 535 837 €
  auxquels il convient de déduire les recettes :
  - Reprise de matériaux (ferraille, carton et D3E) = 215 573 €
  - Tickets vendus aux professionnels pour l'accès en déchèterie = 29 199 €.

Soit un coût résiduel de 1 035 897 €.

Tableau 27 : Coût des déchèteries depuis 2009

Années	2009	2010	2011	2012	Variation 2010-2011
Coût des déchèteries	1 055 391 €	1 005 027 €	982 577 €	**1 035 897 €**	+5,4 %

- **Coût par déchèteries :**

Tableau 28 : Coût détaillé pour chaque déchèterie

Déchèteries	Coûts
Saint Michel de Mnne	104 535 €
Valloire	72 874 €
Valmeinier	41 747 €
Saint Sorlin d'Arves	7 501 €
Jarrier	10 664 €
Saint Colomban des Villards	24 259 €
Albiez	15 121 €
Modane	149 399 €
Lanslebourg	76 612 €
Aiguebelle + Saint Léger	122 786 €
Saint Julien Montdenis-Pontamafrey	203 546 €
La Chambre + Saint Etienne des Cuines	168 182 €
Fontcouverte/Villarembert	38 671 €
TOTAL	**1 035 897 €**

En 2012, le coût des déchèteries augmente de 5,4 % par rapport à 2011.

Les tonnages en déchèterie ont augmenté de 0,7%. L'augmentation des coûts de déchèterie provient de l'augmentation du tonnage de déchets, de l'augmentation des coûts de traitement des matériaux (hausse de la TVA) et de la diminution du coût de reprise des matériaux.

Le transport et le traitement par incinération des ordures ménagères

Tableau 29 : Coût du transport et du traitement par incinération par tonne d'ordures ménagères collectées

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2010-2011
Coût à la tonne	181 €	173,50 €	167,50 €	164 €	**164,50 €**	+ 0,3 %
Détail						Observations
Incinération	142,50 €	149,80 €	142 €	137,80 €	**136,32 €**	
Transport	22 €	16 €	16 €	16,20 €	**16,18 €**	
Frais généraux	19,30 €	10,50 €	9,50 €	10 €	**9,90 €**	
Déduction provisions antérieures	-2,80 €	-2,80 €	0 €	0 €		
Provisions gardées					**2,10 €**	

Ce poste comprend :

- Le traitement par incinération des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD),
- Le transport par route des ordures ménagères jusqu'à l'UVETD (à Chambéry),
- Le fonctionnement des deux usines de transfert du SIRTOMM.

Ces coûts sont ramenés à la tonne produite par territoire.

Les frais généraux comprennent notamment les charges du personnel, ainsi que toutes les dépenses de fonctionnement des deux quais de transfert de Saint-Julien-Montdenis et Modane.

De manière globale, les coûts de « transport-traitement » ont augmenté de 0,3% entre 2011 et 2012, ce qui ne montre pas de réelle évolution.

Les investissements

Tableau 30 : Dépenses résiduelles depuis 2009

Années	2009	2010	2011	2012	Variation 2011-2012
Dépenses résiduelles	580 500 €	716 838 €	851 453 €	**923 276 €**	+ 8,5 %

Ces dépenses comprennent notamment les amortissements, les remboursements de prêts…

Soit un coût de 12,92 € / habitants DGF.

Toutes les dépenses sont financées par les participations des collectivités concernées pour chaque poste.

État du personnel

Au 31/12/2012.

Le personnel

Direction

- 1 ingénieur contractuel

Service Administratif

- 1 rédacteur principal de 1ère classe
- 2 adjoints administratifs de 1ère classe

Service technique

- 1 technicien principal de 1ère classe
- 1 technicien principal de 2ème classe
- 2 agents de maîtrise principaux
- 1 adjoint technique principal de 1ère classe
- 7 adjoints techniques principaux de 2ème classe
- 11 adjoints techniques de 1ère classe
- 12 adjoints techniques de 2ème classe
- 1 agent de service horaire
- 1 agent d'étude « déchets » contractuel
- 1 ambassadeur du tri en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
- 2 agents de collecte en CAE
- Ponctuellement, recours à du personnel temporaire (AMIES pour les rippeurs et gardiens de déchèterie)

Annexe 6 : Organigramme des services du SIRTOMM

Tableau 31 : Nombre de journées travaillées par le personnel en fonction de l'activité

Activités du personnel	Nombre de journées				Variation 2011-2012
	2009	2010	2011	2012	
Collecte	3 856	3 498,5	3 455	**3 523**	+2 %
Collecte sélective	1 099	1 174	1 183	**1 182,5**	- 0,1 %
Déchèterie	2 149,5	2 190	2 272	**2 246**	- 1,2 %
Usine	554	545,5	546	**508,5**	- 6,9 %
TOTAL	**7 658,5**	**7 408**	**7 456**	**7 460**	**+ 0,05 %**

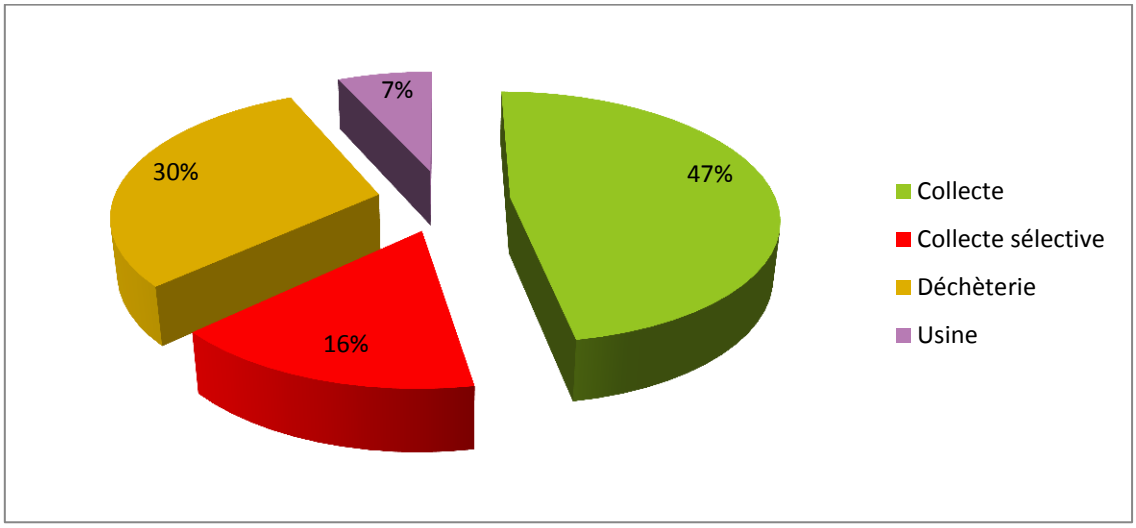

Figure 23 : Graphique représentant la répartition de l'activité du personnel du SIRTOMM en 2012

Bilan du taux d'absence

Pour calculer les taux d'absence, les jours d'absence comptabilisés sont (hors weekend et jours fériés) :

- Accident du travail,
- Congé maladie ordinaire,
- Congé longue maladie,
- Congé maternité,
- Jour de grève,
- Autorisation d'absence,
- Absence injustifiée.

Tableau 32 : Bilan du taux d'absence depuis 2009

Années	2009	2010	2011	2012	Variation 2011-2012
Nb de jours d'accident de travail (AT)	580	228	151	**444**	+ 194 %
Nb de jours d'absence autres qu'AT	702	1 212,5	1 394	**789**	- 43,4 %
Nb total de jours d'absence	1 282	1 440,5	1 545	**1 233**	-20,2 %
Nb total de jours travaillés sans absences*	9 224	9 185,5	9 550	**9 691**	+ 1,5 %
% d'absentéisme lié aux AT/jours travaillés	6,29 %	2,48 %	1,63%	**4,58 %**	
% d'absentéisme global/jours travaillés	13,90 %	15,68 %	16,69%	**12,72 %**	

** hors personnels AMIES : nombre de jours travaillés par les personnels AMIES = 1 659*

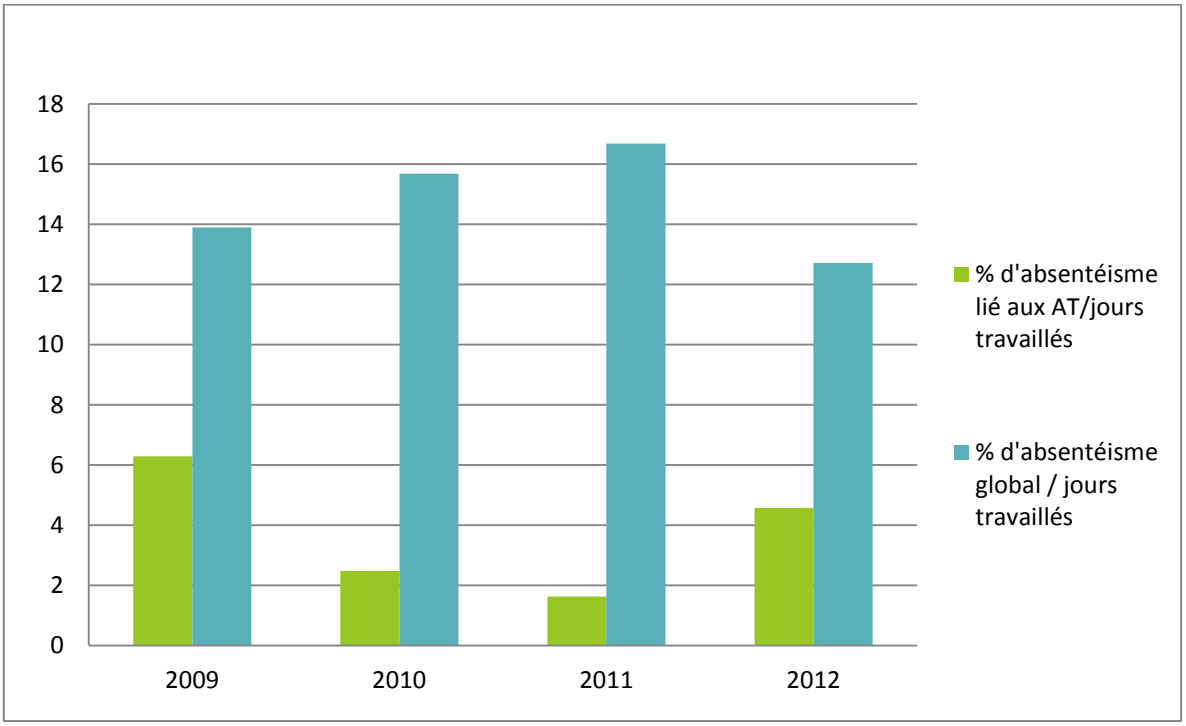

Figure 24 : Graphique représentant l'évolution des absences au sein du SIRTOMM

De 2011 à 2012, il y a une importante augmentation des jours d'absence liés aux accidents de travail (+194 %). Cependant, les jours d'absence globale (liés aussi bien à une absence non justifiée qu'à un congé maladie…) diminuent de 20,6 %.

État des véhicules et matériels

Au 31/12/2012

Parc de véhicules

- 4 véhicules légers,
- 2 fourgons,
- 4 ampliroll (porteurs équipés d'un bras de levage dont un équipé aussi d'une grue),
- 5 bennes à ordures ménagères (BOM) + 1 BOM en location,
- 5 Evolupac (pour la collecte des CSE, dont 1 livré le 17/12/12) + 1 Evolupac loué 3 mois en 2012 (janvier, février et mars),
- 1 chargeur JCB,
- 1 remorque.

Tableau 33 : Nombre de journées travaillées avec les véhicules en fonction de leur utilisation

Utilisation des véhicules	Nombres de journées				Variation
	2009	2010	2011	2012	
Collecte	1 743,5	1 632	1 696	**1 799,5**	+ 6 %
Collecte sélective	560	595,5	619,5	**615,5**	- 0,7 %
Déchèterie	661	723	799	**772**	- 3,4 %
Usine	52	52	52	**52**	0 %
Activités du SIRTOMM	**3 016,5**	**3 002,5**	**3 166,5**	**3 239**	**+ 2,2 %**

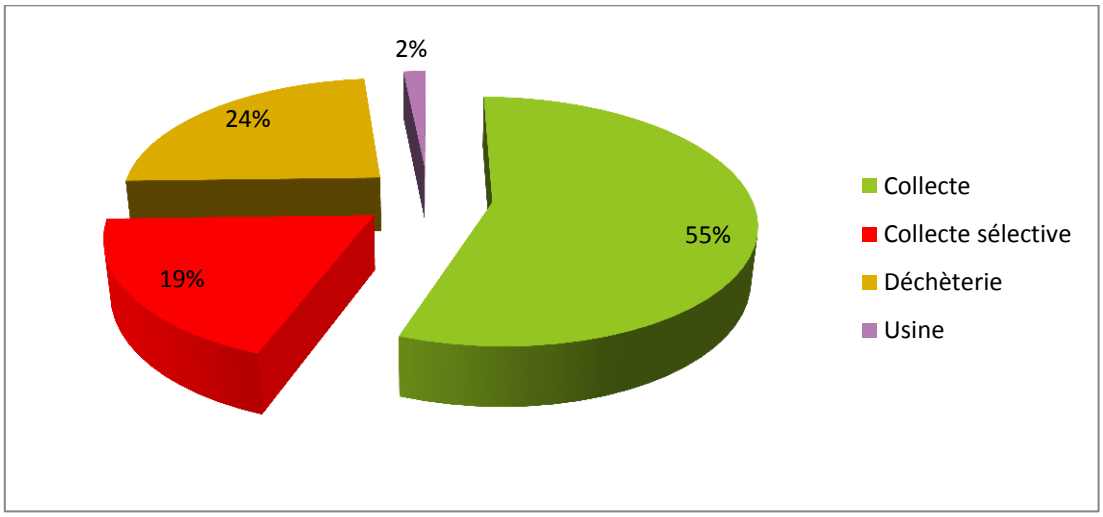

Figure 25 : Graphique représentant la répartition de l'utilisation des véhicules du SIRTOMM en 2012

Parc de matériels

- Plus de 150 bennes de déchèterie,
- Plus de 3 500 bacs roulants (Annexe 2),
- Environ 1 300 Conteneurs Semi-Enterrés, (Annexe 3),
- Plus de 450 colonnes aériennes.

Annexes

- Annexe 1 : liste des communes, nombre d'habitants et frequences de collecte en 2012
- Annexe 2 : repartition des tonnages d'ordures menageres par communes
- Annexe 3 : nombre de Conteneurs Semi-Enterres et enterres en 2012
- Annexe 4 : Tonnage par types de dechets et par decheteries
- Annexe 5 : decheteries, communes et nombre d'habitants desservis en 2012
- Annexe 6 : organigramme des services du SIRTOMM

ANNEXE 1 : LISTES DES COMMUNES, NOMBRE D'HABITANTS ET FREQUENCES DE COLLECTE EN 2012 (C1=FREQUENCE DE COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE)

Communes	Nombres d'habitants permanents	Fréquences de collecte
Saint Jean de Maurienne	8 972	C3 circuit intérieur/C2 circuit extérieur
Aiguebelle	1 156	C2
Aiton	1 300	C1
Argentine	898	C1
Epierre	682	C2
Hermillon	544	C1
La Chambre	1 201	C2
Notre Dame du Cruet	194	C1
Pontamafrey	358	C1
Randens	836	C2
Saint Avre	796	C1
Saint Etienne de Cuines	1 247	C2
Saint Julien Montdenis	1 672	C2
Saint Martin/La Chambre	470	C2
Saint Rémy de Maurienne	1 243	C2
Sainte Marie de Cuines	773	C1
Villargondran	1 006	C1
Bonvillaret	109	C1
Jarrier	481	C1
La Chapelle	333	C1
Le Châtel	201	C1
Les Chavannes en Maurienne	226	C1
Montaimont	156	C0,5 / C1 en saison
Montgilbert	124	C1
Montsapey	73	C1
Montvernier	222	C1
Saint Alban d'Hurtières	319	C1
Saint Georges d'Hurtières	275	C1
Saint Léger	235	C1
Saint Pierre de Belleville	163	C1
Albiez Le Jeune	107	C1 / C2 en saison
Albiez Montrond	386	C1 / C3 à C4 en saison
Saint Sorlin d'Arves	360	C1 / C3 à C4 en saison
Saint Jean d'Arves	275	C1 / C3 à C4 en saison
Saint Alban des Villards	81	C1 / C2 en saison
Saint Colomban des Villards	186	C1 / C2 en saison
SIVOM Saint François Longchamp/Montgellafrey	284	C0.5 / C3 en saison
Villarembert/Le Corbier	261	C2 / C4 à C5 en saison
Fontcouverte/La Toussuire	585	C2 / C4 à C5 en saison
Saint Pancrace	299	C1
Saint Michel de Maurienne	3 020	C2
Valmeinier	497	C1 / C3 en saison
Saint Martin La Porte	727	C1
Saint Martin d'Arc	369	C1
Modane	3 924	C3
Fourneaux	822	C3
Villarodin-Bourget/La Norma	503	C1 / C3 en saison
Aussois	705	C0.5 / C3 en saison
Saint André	478	C1

ANNEXE 2 : REPARTITION DES TONNAGES D'ORDURES MENAGERES PAR COMMUNES

COMMUNES	2008	2009	2010	2011	2012
St Jean Mnne	2 926	2 824	2 674	2 700	**2 732**
St Michel Mnne	766	751	718	645	**646**
St Martin la Porte	102	104	102	113	**121**
St Martin d'Arc	67	68	67	61	**58**
Aiguebelle	1 024	1 037	1 007	1 025	**1 009**
Epierre	168	172	170	170	**170**
Le Chatel	33	31	41	37	**36**
Montvernier	34	31	45	44	**39**
St Etienne de Cuines	327	330	321	306	**300**
St Avre	158	164	167	174	**189**
Ste Marie de Cuines	158	164	187	184	**212**
Notre Dame du Cruet	33	31	40	54	**54**
La Chapelle	78	71	78	81	**80**
Les Chavannes	50	51	56	54	**55**
St Rémy de Mnne	334	340	305	297	**299**
Villargondran	234	242	222	234	**195**
Pontamafrey	76	77	91	94	**96**
Hermillon	129	134	121	135	**151**
La Chambre	274	284	266	275	**276**
St Martin/la Chambre	106	114	104	135	**120**
Montaimont	45	39	37	41	**40**
Jarrier	2 109	2 144	157	120	**124**
Saint Pancrace			98	85	**87**
Albiez le Jeune			45	41	**42**
Saint Sorlin d'Arves			319	273	**313**
Saint Jean d'Arves			225	185	**217**
Albiez Montrond			239	210	**237**
Villarembert/Le Corbier			518	490	**494**
Fontcouverte Toussuire			510	485	**499**
Valmeinier	577	575	508	535	**548**
Valloire	1 079	1 106	1 081	1 062	**1 009**
Montricher	455	454	432	409	**363**
St Julien Mtdenis	328	328	337	312	**316**
Orelle	84	99	108	110	**106**
Haute Maurienne	1 494	1 517	1 507	1 447	**1 430**
Mongellafrey	19	18	20	18	**16**
Villarodin Bourget	304	273	244	260	**266**
Aussois	375	382	384	357	**399**
Le Freney	20	18	16	14	**14**
St André	100	101	98	89	**94**
Avrieux	76	81	80	79	**85**
St François Longch.	527	419	445	401	**411**
Modane	1 378	1 339	1 296	1 267	**1 152**
Fourneaux	305	302	299	293	**289**
Aiton	343	344	315	314	**319**
St Colomban des V.	97	107	102	88	**98**
Tonnage total	16 792	16 666	16 196,5	15 803	**15 800**
Variation 2011 - 2012	-0,02 %				
Variation 2005 - 2012	-10,8 %				

ANNEXE 3 : NOMBRE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES ET ENTERRES EN 2012

Ville	Ordures ménagères	Verre	Emballage	TOTAL
Albiez le Jeune	3	2	2	**7**
Albiez-Montrond	19	8	12	**39**
Aussois	32	18	18	**68**
Bessans	16	13	13	**42**
Bonneval	9	4	4	**17**
Bramans	6	6	6	**18**
Fourneaux	7	6	6	**19**
La Norma / Villarodin	31	17	15	**63**
La Toussuire / Fontcouverte	57	16	14	**87**
Lanslebourg	28	14	15	**57**
Lanslevillard	27	16	18	**61**
Le Corbier / Villarembert	30	10	9	**49**
Modane	41	28	34	**103**
Montricher-Albanne/Karellis	26	14	14	**54**
Orelle	4	2	3	**9**
Saint André	6	3	6	**15**
Saint François Longchamp	38	20	21	**79**
Saint Jean d'Arves	17	5	3	**25**
Saint Jean de Maurienne	20	11	18	**49**
Saint Martin/La Chambre	2	0	1	**3**
Saint Pancrace	5	3	4	**12**
Saint Sorlin d'Arves	39	15	15	**69**
Sollières-sardières	6	4	5	**15**
Termignon	12	8	9	**29**
Valfréjus	28	13	13	**54**
Valloire	43	29	31	**103**
Valmeinier	47	19	26	**92**
Villargondran	12	10	10	**32**
TOTAL	**611**	**314**	**345**	**1270**
Dont enterrés	**9**	**3**	**7**	**19**

Tonnage (t)	Cartons	Ferraille	DIB	Bois	Déchets verts	Platre	PVC	Pneus	DMS	Piles	Huile friture	Huile vidange	Amiante	DEEE	Total sans gravats
Déchèterie de Saint Michel de Mnne	17,50	75,17	132,95	107,62	124,59	22,96	0,68	8,70	4,27	0,65	0,43	1,26	1,41	40,77	538,97
Déchèterie de Valloire	101,44	91,80	162,90	140,14	107,98		0,68	1,50	5,27	0,27	0,90			47,02	659,90
Déchèterie de Valmeinier		17,22	178,40												195,62
Déchèterie de Saint Colomban des V.		15,57	126,64												142,21
Déchèterie de Modane	41,66	170,13	322,53	263,06	169,96	16,90	0,68	14,70	10,76	0,42	1,08	1,80	1,91	73,68	1089,27
Déchèterie de Lanslebourg	44,42	59,81	135,44	72,74	17,14	21,06	0,68	2,90	7,87	0,41	0,50		1,66	31,27	395,90
Déchèterie d' Albiez		29,60	75,96					1,50							107,06
Déchèterie de Saint Sorlin d'A.	22,04	46,98	62,74	7,06				5,10							143,92
Déchèterie de Jarrier		14,30	49,94						0,25						64,49
Déchèterie de Bonvillaret	44,14	84,17	171,64	153,50	220,36	21,40	0,68	12,90	7,87	0,78	0,54	1,75	3,62	47,31	770,66
Déchèterie de Saint Léger		39,46	112,17		41,30	5,38	0,68	6,90	2,76	0,20		0,60	1,36		210,81
Déchèterie de Saint Etienne de Cuines		54,59	104,19	56,76	112,41		0,68	2,40	1,52	0,15		0,45	1,16		334,31
Déchèterie de La chambre	42,43	145,26	281,82	192,78	534,85	30,46	0,68	8,80	8,96	0,79	0,32	1,89	1,66	60,77	1311,47
Déchèterie de Saint Julien Mtdenis	106,62	235,85	484,48	423,10	853,16	64,36	0,68	28,68	12,01	0,82	1,60	3,91	5,80	115,39	2336,46
Déchèterie des SIDEL	19,12	42,51	79,02	65,26	38,13	4,36	0,68	4,20	1,36					30,20	284,84
TOTAL (t)	439,37	1122,42	2480,82	1482,02	2219,88	186,88	6,80	98,28	62,89	4,49	5,38	11,66	18,58	446,40	8585,87

ANNEXE 5 : DECHETERIES, COMMUNES ET NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS EN 2012

Déchèterie de	Communes desservies	Population communale
Saint Michel de Maurienne	Saint Michel de Maurienne	3 020
	Orelle	402
	Saint Martin La Porte	727
	Saint Martin d'Arc	369
		Total 4 518
Valmeinier	Valmeinier	**497**
Valloire	Valloire	**1 342**
Modane	Modane	3 924
	Fourneaux	822
	Avrieux	405
	Villarodin	503
	Aussois	705
	Le Freney	122
	Saint André	478
		Total 6 959
Les Arves	Saint Sorlin d'Arves	360
	Saint Jean d'Arves	275
		Total 635
Saint Léger	Saint Léger	235
	Epierre	682
	Saint Pierre de Belleville	163
	Saint Alban d'Hurtières	319
	Saint Georges d'Hurtières	275
		Total 1 674
Aiguebelle	Aiguebelle	1 156
	Bonvillaret	109
	Montgilbert	124
	Montsapey	73
	Randens	856
	Argentine	898
	Aiton	1 300
		Total 4 516
		Total général 6 190
Lanslebourg	Lanslebourg	632
	Bessans	352
	Bonneval	252
	Bramans	397
	Lanslevillard	469
	Sollières-Sardières	197
	Termignon	438
		Total 2 737
Jarrier	Jarrier	**481**
Les Albiez	Albiez Montrond	386
	Albiez Le Jeune	107
		Total 493
C.C. Vallée du Glandon	Saint Colomban des Villards	186
	Saint Alban des Villards	81
		Total 267

Déchèterie de	Communes desservies	Population
La Chambre	Saint Avre	796
	La Chambre	1 201
	Notre Dame du Cruet	194
	Saint Martin la Chambre	470
	Les Chavannes	226
	La Chapelle	333
	Saint François Longchamp	216
	Montaimont	156
	Montgellafrey	68
		Total 3 660
Saint Etienne de Cuines	Saint Etienne de Cuines	1 247
	Saint Rémy de Maurienne	1 243
	Sainte Marie de Cuines	773
		Total 3 263
		Total général 6 923
Saint Julien Montdenis et Pontamafrey	Saint Jean de Maurienne	8 972
	Saint Pancrace	299
	Hermillon	544
	Saint Julien Montdenis	1 672
	Montricher	720
	Villargondran	1 006
	Pontamafrey	358
	Le Chatel	201
	Montvernier	222
		Total 13 994
Villarembert/Le Corbier et Fontcouverte/La Toussuire	Villarembert/Le Corbier	261
	Fontcouverte/La Toussuire	585
		Total 846

ANNEXE 6 : ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SIRTOMM

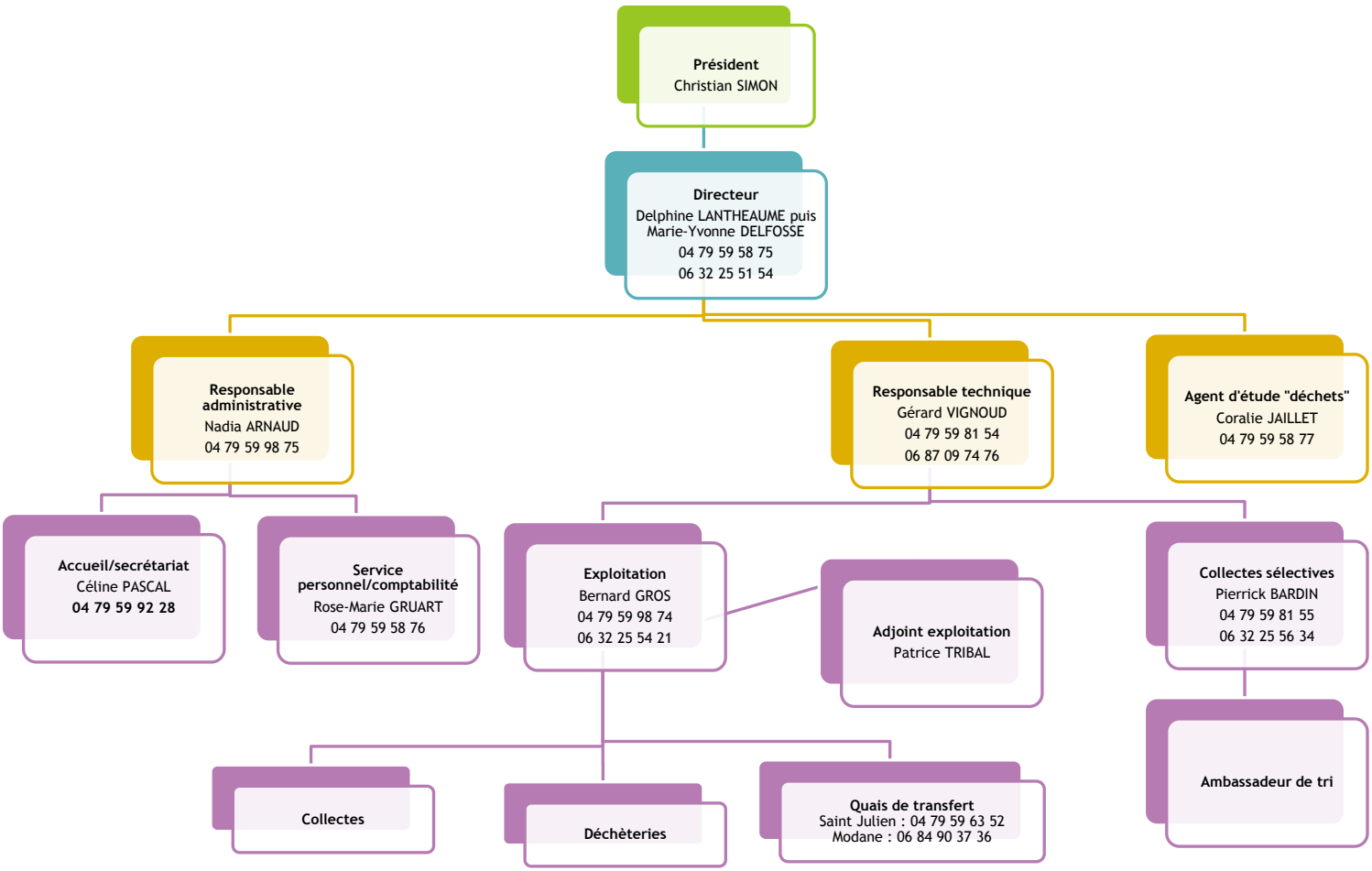

Liste des tableaux

Tableau 1 : Localisation et renseignements sur les sites du SIRTOMM 8
Tableau 2 : Tonnages des ordures ménagères depuis 2008 16
Tableau 3 : Tonnages des emballages en mélange et journaux/magazines depuis 2008 18
Tableau 4 : Tonnages du verre depuis 2008 20
Tableau 5 : Tonnages des différents flux de déchets collectés depuis 2008 21
Tableau 6 : Tonnages valorisés selon les différents produits collectés depuis 2008 22
Tableau 7 : Calcul de la performance de la collecte sélective depuis 2008 23
Tableau 8 : Refus de tri depuis 2008 23
Tableau 9 : Ratios en kg/hab des différents produits obtenus en collecte sélective depuis 2009 ... 24
Tableau 10 : Tonnages des cartons des commerçants depuis 2008 25
Tableau 11 : Tonnages des vêtements depuis 2008 26
Tableau 12 : Tonnages des DASRI depuis 2008 27
Tableau 13 : Tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne depuis 2008 29
Tableau 14 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie depuis 2008 31
Tableau 15 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie à l'exception des batteries, des piles, des huiles de vidanges depuis 2004 31
Tableau 16 : Tonnages des différents produits collectés en déchèterie depuis 2009 32
Tableau 17 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés 34
Tableau 18 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés en déchèterie. 35
Tableau 19 : Nombre de foyers contactés en porte-à-porte 44
Tableau 20 : Evénements locaux 44
Tableau 21 : Bilan 2012 des interventions SIRTOMM en écoles 46
Tableau 22 : Tonnages des différents flux de déchets en 2012 49
Tableau 23 : Coût de la collecte des ordures ménagères depuis 2009 52
Tableau 24 : Coût de la collecte des ordures ménagères pour chaque collectivité 52
Tableau 25 : Coût de la collecte sélective depuis 2009 53
Tableau 26 : Recettes engendrées par le rachat des matériaux recyclables 54
Tableau 27 : Coût des déchèteries depuis 2009 56
Tableau 28 : Coût détaillé pour chaque déchèterie 56
Tableau 29 : Coût du transport et du traitement par incinération par tonne d'ordures ménagères collectées 57
Tableau 30 : Dépenses résiduelles depuis 2009 57
Tableau 31 : Nombre de journées travaillées par le personnel en fonction de l'activité 58
Tableau 32 : Bilan du taux d'absence depuis 2009 59
Tableau 33 : Nombre de journées travaillées avec les véhicules en fonction de leur utilisation 61

Liste des figures

Figure 1 : Carte représentant la localisation des sites du SIRTOMM 8
Figure 2 : Carte représentant les acteurs de collecte d'ordures ménagères sur le territoire de la Maurienne 15
Figure 3 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'Ordures Ménagères 16
Figure 4 : Carte représentant les acteurs de collecte sélective sur le territoire de la Maurienne ... 18
Figure 5 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'emballages en mélange et journaux/magazines 19
Figure 6 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de verre 20
Figure 7 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de collecte sélective 21
Figure 8 : Graphique représentant la répartition des produits recyclables issus des collectes sélectives 22
Figure 9 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de cartons des commerçants 25
Figure 10 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de vêtements 26
Figure 11 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de DASRI 28
Figure 12 : Photos représentant des DASRI retrouvés au sein de bacs de collecte sélective au centre de tri en 2011 28
Figure 13 : Graphique représentant l'évolution des tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne 29
Figure 14 : Graphique représentant la répartition des tonnages en déchèterie (hors gravats) 33
Figure 15 : Logos de Terecoval 38
Figure 16 : Photographie de l'usine Terecoval 38
Figure 17 : Les étapes du traitement 39
Figure 18 : Photo de capsules *Nespresso® (source site Internet de Nespresso®)* 40
Figure 19 : Recyclage des capsules *Nespresso® (source site Internet de Nespresso®)* 41
Figure 20 : Graphique représentant le bilan des tonnages en 2012 49
Figure 21 : Graphique représentant le bilan global de traitement des déchets 51
Figure 22 : Graphique représentant l'évolution 2007/2012 des recettes par matière 54
Figure 23 : Graphique représentant la répartition de l'activité du personnel du SIRTOMM en 2012 . 59
Figure 24 : Graphique représentant l'évolution des absences au sein du SIRTOMM 60
Figure 25 : Graphique représentant la répartition de l'utilisation des véhicules du SIRTOMM en 2012 61

EN BREF – ANNEE 2012

Collecte :

- 15 800 tonnes d'Ordures Ménagères, correspondant à une diminution de tonnage de 0,02 % par rapport à 2011.
- 2 257 tonnes d'emballages en mélange et de journaux/magazines correspondant à une augmentation de 2,77 %.
- 2 575 tonnes de verre, correspondant à une diminution de 1,42 % par rapport à 2011.
- 375 tonnes de cartons des commerçants, ce qui correspond à une diminution de 5,6 % par rapport à 2011.
- 132 tonnes de vêtements, tonnage en diminution de 17,5 % par rapport à 2011.
- 0,42 tonnes de DASRI, ce qui correspond à une diminution de 50 % par rapport à 2011.
- 103 tonnes de déchets verts, ce qui correspond à une diminution de 12 % par rapport à 2011.
- 8 961 tonnes de déchets en déchèterie. Ce tonnage a augmenté de 0,6 % par rapport à 2011.
- 2 806 tonnes de gravats en déchèterie. Ce tonnage a augmenté de 6,2 % par rapport à 2011.

Sensibilisation / communication :

- Sensibilisation au geste du tri, en porte-à-porte, environ 1 346 foyers, répartis entre les communes de la Modane, Fourneaux, Saint Julien Montdenis, Saint Etienne de Cuines, Sainte Marie de Cuine, Saint Jean de Maurienne, Fontcouverte.
- Participation à des animations locales.
- Sensibilisation au geste du tri, en écoles primaires et collèges, environ 923 enfants.

Pacte déchets :

- Mise en place de 173 CSE
- Régularisation de l'ISDI de Saint Julien Montdenis
- Actions de réduction des déchets : Geste Nature spécifique à la réduction des déchets, Tract réduction des déchets, exposition, panneaux, site internet…

Coût :

- 1 424 467 € pour le coût de collecte des Ordures Ménagères, ce qui correspond à une diminution de 2 % par rapport à 2011.
- 193 115 € pour le coût de collecte sélective résiduel (dépenses-recettes), ce qui correspond à une diminution de 8,5 % par rapport à 2011.
- 1 035 897 € pour le coût des déchèteries, soit une augmentation de 5,4 % par rapport à 2011.
- 164,50 € à la tonne de déchets pour le coût du transport et du traitement par incinération.
- 923 276 € pour le coût des dépenses résiduelles (amortissements, remboursements de prêts...).

Moyens :

- 44 agents.
- 4 ampliroll, 5 bennes à ordures ménagères + 1 en location, 5 Evolupac + 1 en location pendant 3 mois, 1 chargeur JCB, 1 remorque, 2 fourgons et 4 véhicules légers.